

TRIMESTRIEL

n42

mars 2013

3 euros 50

JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT DU PLATEAU DE MILLEVACHES



Feu de forêt ?
Retour sur une actualité "brûlante"



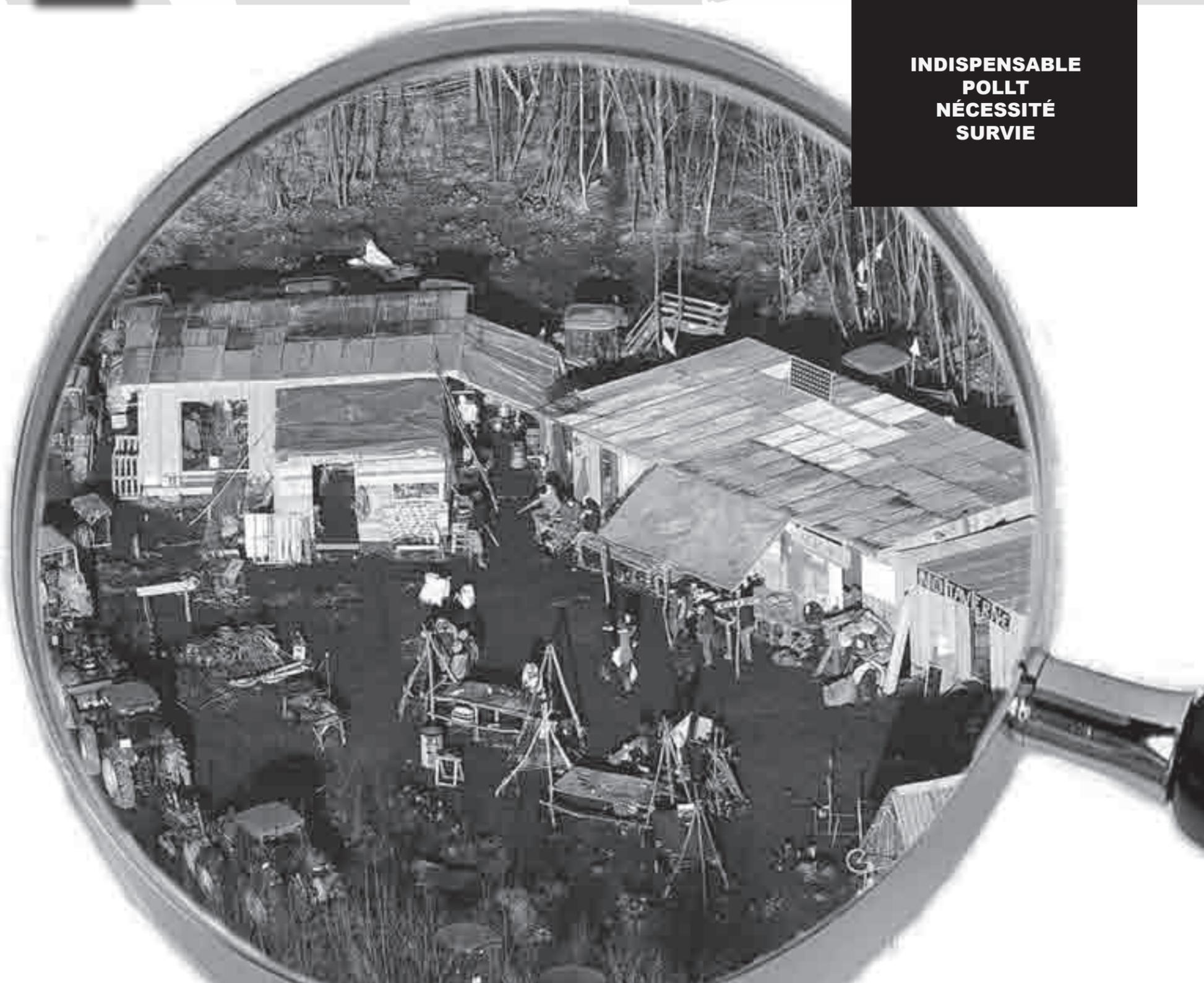
Photovoltaïque
Les pour et les contre



Проклят войны
Maudite soit la guerre

S N D I

**INDISPENSABLE
POLIT
NÉCESSITÉ
SURVIE**



**Du plateau de Millevaches à Notre Dame des Landes :
la solidarité des villages gaulois**

POUR IPNS

L'arbre qui bâche la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui cache la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui fâche la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui gâche la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui hache la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui lache la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui mâche la forêt ? Le sapin ...
 L'arbre qui tache la forêt ? Le sapin ...

- Dites-donc, vous lui en voulez au sapin ! Encore un qui n'aime pas les étrangers.

- Je trouve que sur le plateau, ça sent trop le sapin. Je préfère les êtres, les boulots, et même les chaînes.

Emile

La bataille du rail

Les "socialos" de Limoges en activant l'enquête publique de la LGV Limoges-Poitiers, avec la participation du ministère des transports, freinent la modernisation du POLLT (Paris-Orléans-La Souterraine-Limoges-Toulouse) et se positionnent déjà en pilotes du TGV Paris-Corrèze via Poitiers : la "Limousine-Hollandaise". Il leur faut aller vite, un quinquennat c'est vite passé !

Dernière heure ! Le 1^{er} mars, les élus creusois découvrent la supercherie où les menaient les Limougeauds, aussi l'association des maires de la Creuse se lance dans sa "bataille du rail" en s'opposant à la construction de la LGV Poitiers-Limoges ! Il était temps !



Guerre d'Algérie, 50 ans après

L'association nationale 4ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre) tiendra son assemblée générale à Eymoutiers les 5, 6 et 7 avril prochains. Créée en 2004 par quatre anciens appelés en Algérie, elle rassemble aujourd'hui 300 adhérents qui se retrouvent dans la démarche de ses fondateurs : "A l'époque, nous les gars du contingent, nous n'avons rien dit. Nous n'avons pas eu le courage de hurler notre désaccord au monde. Aujourd'hui, bien que percevant de modestes retraites, nous avons décidé de refuser pour nous-mêmes la retraite du combattant et de la reverser à des populations qui souffrent de la guerre ou à des organismes qui oeuvrent pour la paix. Ce que nous avons vu et vécu en Algérie, l'inutilité de ce conflit, la conscience de l'horreur de la guerre, le désir de transmettre cette mémoire aux jeunes générations, nous poussent à cette démarche."

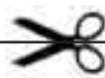
Pour en savoir plus ou rejoindre cette association, contactez son correspondant local : Michel Guéguen, Champseau, 87 470 Peyrat le Château.
 Tél. : 05 55 69 42 51.

L'abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l'existence du journal !

Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l'adresse courriel suivante : contact@journal-ipns.org



IPNS - Je m'abonne !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 an (8 numéros), ordinaire 28 € , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

IPNS

Trimestriel édité par l'association IPNS

Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.

Directeur de publication : Michel Lulek
 23340 Faux la Montagne

Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard

Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges

Imprimerie labellisée Imprim'vert

Commission paritaire : 1012 G 81 797 - ISSN : 1635-0278

site : <http://journal-ipns.org>

La Com com dont nous avions rêvée...

La réforme des collectivités locales votée en 2010, prévoyait des regroupements de communautés de communes afin d'en élever la taille moyenne. Bref l'avenir des petites "com com" était compté. Cela aurait pu être l'occasion de fédérer une communauté de communes du Plateau avec un dispositif intercommunal plus resserré que le Parc naturel régional qui dégouline largement des bords du plateau (de Bujaleuf à Merlines ou de Mansat la Courrière à Corrèze). Peine perdue : le rêve d'une com com du Plateau est désormais derrière nous.

Lorsqu'à la fin des années 1980 le projet de parc naturel régional est remis sur le métier, certains voient là l'occasion de créer enfin une structure institutionnelle qui représente le Plateau en faisant fi des barrières départementales créées 200 ans plus tôt. La pionnière communauté de communes du Plateau de Gentioux avait déjà mis un pied à l'étrier à cette idée saugrenue en rassemblant sous le même chapeau une commune corrézienne (Peyrelevade) et trois communes creusoises (Gentioux, Faux-la-Montagne et Féniers). Le parc a bien été créé, mais sa taille (113 communes), son élargissement bien au-delà du cœur du plateau, et surtout sa faiblesse institutionnelle et politique, l'ont empêché de créer cette "République du Plateau" qu'on aurait pu imaginer : créatrice, innovante, audacieuse et prenant des risques et des initiatives fortes. D'autant que la généralisation des communautés de communes, toujours à l'intérieur des départements (Peyrelevade continuant à faire exception), redressaient des barrières administratives sur le pointillé de plus en plus hermétique de départements qui n'ont jamais eu trop envie de sortir de leurs frontières. La position de la Haute-Vienne, dont nous avons déjà beaucoup parlée dans IPNS, étant la plus énergique mais pas la seule...

Affadissement des projets

Ce ne sont pas moins de 14 communautés de communes qui découpent le parc, certaines en lambeaux (Bourgneuf Royère-de-Vassivière) ou en bribes (Briance-Combade ou Ventadour). Avec la réforme des collectivités locales de 2010 (seulement en partie remise en cause suite au changement de majorité), l'Etat, via ses préfets, cherche à rassembler les communautés de communes afin de les rendre plus grosses et d'en réduire le nombre. Au prétexte de l'efficacité et de la mutualisation, il s'agit bel et bien de faire disparaître les petites com com anachroniques aux yeux d'un Etat qui voit le monde rural avec les lunettes technocratiques de la Datar. Plus c'est gros et plus c'est fort et c'est donc mieux ! Un raisonnement qui n'était pas celui de Thierry Letellier, président de la communauté de communes du plateau de Gentioux qui déclarait dans IPNS n°34 (mars 2011) : "L'hypothèse d'une grande intercommunalité reliant Aubusson-Felletin, les sources de la Creuse et le plateau de Gentioux ne me paraît pas du tout opportune. Avec des populations très diversifiées sociologiquement et politiquement, on ne pourra aboutir qu'à la recherche de consensus, c'est à dire à un affadissement des projets votés. Toutes les expérimentations que nous sommes aujourd'hui capables de voter ne passeront plus."

Gouvernance lointaine et technicisée

Dans le même numéro d'IPNS, Christophe Bernard, secrétaire général de l'Assemblée des communautés de France (et secrétaire du Sivom du plateau de Gentioux dans les années 1980) mettait le doigt sur un autre élément : "Le toujours plus en termes de population et de communes réunies pour constituer des communautés XXL permettant d'atteindre des économies d'échelle pour la gestion des services à ses propagandistes. Cette vision d'un local administré par de larges communautés

(par exemple 60 à 100 communes réunies pour les territoires les moins densément peuplés) fait cependant fi de la gouvernance de ces ensembles et de leur proximité avec les citoyens." Les sociologues qui étudient le monde rural constatent depuis une trentaine d'années, le développement des structures intercommunales et les incidences de celui-ci sur la "politique au village" qui tend à devenir de plus en plus la "politique à la com com". Cette évolution conduit les élus des petites communes à se retrouver face à des techniciens aux niveaux de formation et d'expérience souvent bien plus élevés que leurs, dans une confrontation entre élus légitimés par le scrutin démocratique et experts professionnels. "En instaurant une plus grande division et une technicisation croissante du travail politique qui viennent consacrer la détention de savoir-faire professionnalisés articulés autour de compétences gestionnaires et managériales, la dynamique intercommunale favorise l'émergence d'une nouvelle élite politique caractérisée par une standardisation (progressive) des profils au profit des élus ruraux et périurbains issus des fractions supérieures de l'espace social" note Sébastien Vignon qui décrit ainsi une "démocratie d'expertise" intercommunale (1). Une tendance qui, logiquement, ira croissant avec la taille des communautés.

L'espoir d'une Com com du Plateau

Sur le Plateau, autour de la communauté du plateau de Gentioux ou de la communauté des Sources de la Creuse, une résistance a semblé se former. "Nous avons, expliquait il y a deux ans Thierry Letellier, en tant qu'élus, tout comme les habitants, des liens avec des communes proches et des préoccupations identiques (Tarnac, Sornac, Nedde, Rempnat...) sur la base desquels nous pourrions refonder une intercommunalité qui reste proche des habitants et fasse prospérer les liens de solidarité." Le 21 septembre 2012, l'emblématique commune de Peyrelevade délibérait dans le même sens : "Le Conseil Municipal (...) décide de rejeter la proposition d'un rattachement de la commune de Peyrelevade à la communauté de communes de Bugeat-Sornac, [et] demande le lancement d'une réflexion pour la création d'une communauté de communes soit, à l'échelle du plateau de Millevaches, à cheval sur 2 voire 3 départements, sur la base des problématiques et des enjeux liés à la ruralité et permettant une véritable synergie avec l'outil PNR ; soit, à l'échelle de la Haute-Corrèze." De leur côté, la Communauté des Sources de la Creuse (autour de La Courtine), par la bouche de Jean-Marc Michelon son président, réaffirme son désir de rester indépendante : "Depuis le début nous avons exprimé notre désir de rester indépendants et de conserver notre périmètre initial, ce que notre classement en zone de montagne permet."

Small is not Beautiful

Mais les choses n'ont pas pris la tournure espérée. Thierry Letellier constate aujourd'hui qu'ils n'étaient que quelques élus à vouloir vraiment aller dans le sens d'une com com du Plateau. La fin de la taxe professionnelle (une des principales ressources de la communauté) et les nouveaux dispositifs de financement par l'Etat poussent aux regroupements. Ain-

si l'union des communautés Aubusson-Felletin et plateau de Gentioux qui devrait être avalisée fin mars par le conseil communautaire du plateau de Gentioux (elle l'a déjà été par Aubusson-Felletin), permettra de recevoir en dotation générale de fonctionnement 96 € par habitant (au lieu de 81 € actuellement à Aubusson-Felletin et 47 € à Gentioux). Même si cette dotation ne représente qu'une faible part des budgets communautaires (1,3 million à Gentioux et 6 millions à Aubusson-Felletin), l'exemple laisse clairement présager l'avenir. Ce sont les grosses communautés qui réussiront à maintenir leurs dotations et les petites seront laminées. Lorsque l'Etat prévoit d'économiser 750 millions d'€ en 2013 dans ses versements aux collectivités locales, et 4 milliards en 2014, on peut être sûr que les petites collectivités seront beaucoup plus touchées que les grosses.

La boutique ou l'hypermarché

La carte actuelle des communautés de communes risque donc de beaucoup changer d'ici 2014. Déjà deux communes de la communauté des Sources de la Creuse (Croze et Gioux) vont rejoindre la nouvelle communauté Aubusson-Felletin-Gentioux qui devra être effective au 1er janvier 2014. D'autres communes se posent la question. Du coup Peyrelevade, de plus en plus isolée, va rejoindre la Corrèze et signer ainsi la fin de l'interdépartementalité. La communauté de Bugeat-Sornac, étouffée financièrement va sans doute se reformer dans une large Com com avec Meymac et Ussel.

Bref l'échelon intercommunal sera un peu plus éloigné des habitants... Une évolution qui laisse un goût amer à Philippe Breuil, conseiller général du canton de La Courtine et défenseur de la petite com com des Sources de la Creuse, qui tempête contre la manière dont les reconfigurations intercommunales se font. Dans *Le Populaire* du 7 janvier 2013 il déclarait : "Pour faire le Grand sud creusois, il faut tous se mettre autour d'une table et discuter en prenant son temps. Les annonces dans la presse ne suffisent pas, surtout quand elles se font sans concertation. Jamais Monsieur Moine [maire d'Aubusson] et Madame Nicoux [sénatrice-maire de Felletin] ne m'ont appelé. Felletin et Aubusson ont une petite boutique et rêvent d'ouvrir un hypermarché. Ces deux élus professionnels travaillent sur un périmètre et non sur des projets." Périmètre contre projets, quantité contre qualité, poids lourds ou légers : l'avenir du plateau se jouera sur la capacité des "petits élus" ou des "petites communes" à trouver leur place et imposer leurs idées face aux élus plus influents. Quant au Plateau, il continuera bien à être ce qu'il est, com com propre ou pas, PNR ou pas, tant qu'il y aura des habitants pour y « inventer une autre vie » - en vrai !

Michel Lulek

(1) *Battre la campagne, Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Sylvain Barone et Aurélia Troupel (dir.), L'Harmattan, 2010.

Communautés de communes du PNR Millevaches



Feu de forêt ?

Retour sur l'actualité

Mais que se passe-t-il ? Tout allait bien, pourtant. L'Etat donnait de l'argent, les planteurs plantaient, les gestionnaires géraient, les débardeurs débarquaient. Les coupes à Blanc étaient à blanc, celles à Barbier, bien rasées, et les autres itou. Il y en avait bien quelques uns pour grogner parfois, mais rien qui puisse ralentir l'avancée d'une abatteuse ou d'un grumier. Et puis, d'un coup, voilà que ça tombe comme sur les Russes de La Courtine en 17...

La demande d'avis public sur le PPRDF devient publique

Le 26 décembre 2012, la DRAAF¹ publie sur son site une demande d'avis public sur le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) à grands renforts de publicité. Malheureusement, les renforts ne sont jamais arrivés (et la publicité non plus), probablement égarés sur les routes sinueuses menant au Plateau.

Ce plan prévoit d'ici 2016 un objectif de récolte annuelle supplémentaire de 350 000 m³ de bois, dont 83% de feuillus, sur l'ensemble de la région, afin d'alimenter essentiellement les unités industrielles de production de chaleur de Limoges, Moissanes, Egletons, construites avec un fort soutien public. Le gargantuesque projet de scierie-chaufferie Ersicia dans le Morvan viendra aussi s'alimenter sur le Plateau. L'objectif de développement des énergies renouvelables est louable, mais se pose la question de la capacité du territoire à répondre à cette nouvelle demande. Le Plateau est censé contribuer à cet effort régional à hauteur de 77 000 m³ avec une répartition feuillus-résineux non précisée. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), réalisé sur le PNR de Millevalches en Limousin et la Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, a été publié en décembre 2012 (voir IPNS n° 39). Il fournit des conclusions claires sur le fait que la ressource en feuillus disponible sur le territoire correspond à ce qui est actuellement consommé. La moitié de ce bois récolté est utilisé par les habitants pour se chauffer. Cette situation génère "des conflits d'usage localement sur la ressource accessible"², et de fait des "difficultés du territoire à alimenter des projets industriels"². La récolte de feuillus prévue par le PPRDF ne pourra donc se faire qu'en mettant en danger l'avenir des feuillus sur le Plateau, et en accentuant les conflits d'usage, avec une augmentation inévitable et rapide du prix du bois de chauffage pour les habitants. L'association Nature Sur Un Plateau

découvre *in extremis* ce document et le diffuse auprès des habitants du Plateau, ainsi qu'auprès d'autres associations de la région. Résultat : le 25 janvier, date de la clôture de la consultation, la DRAAF reçoit une pétition de Nature Sur Un Plateau agrémentée de plus de 3000 signatures recueillies en 5 jours, ainsi que des courriers de, à notre connaissance, PNR de Millevalches, Sources et Rivières du Limousin, SEPOL³, GMHL⁴, LNE⁵ et de nombreux particuliers.

S'ensuit une bataille médiatique (télévision, radio, journaux), et la production par la filière d'un communiqué de presse vantant les mérites de ce PPRDF, co-signé par Messieurs Ribes, Président de l'APIB⁶, Barbier, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Limousin, Tronche, Président du SEFSIL⁷, et Faucher, Président d'Entrepreneurs des Territoires Limousin.

La position officielle de la DRAAF suite à cette demande d'avis devenue publique est en attente à ce jour.

Opposition municipale à une coupe rase de feuillus à Nedde

Le Maire de Nedde, M. Bataille, a récemment attiré l'attention des habitants et des médias sur une situation préoccupante. Une forêt ancienne de feuillus joutant le village serait sur le point de changer de main, et pourrait être rachetée par M. Blanc. L'inquiétude du Maire porte sur l'avenir de cette forêt qui, selon lui, pourrait être rasée à blanc pour y planter du douglas. Ce serait alors une catastrophe forestière de plus pour les habitants d'un village aux paysages poétiquement évocateurs...

Sauvetage populaire d'un hêtre centenaire à Rempnat

Un beau hêtre en bord de route, sur une parcelle forestière privée en pleine coupe rase. Le propriétaire demande à la CFBL, qui réalise les travaux d'abattage sur la parcelle de résineux, de couper cet arbre dans la foulée.

Quelques riverains s'interposent entre les tronçonneuses et l'arbre. Après discussion avec les bûcherons, tenus de suivre les directives du propriétaire, ceux-ci renoncent. Le propriétaire, courroucé par cette ingérence populaire dans son droit de propriété, inonde les institutions de courriers recommandés : mairie de Rempnat, membres du conseil municipal, gendarmerie, préfecture... Les caméras de Télé Millevalches observent la situation. La CFBL parvient à apaiser la situation, ce qui est tout à son honneur, et convainc le propriétaire de conserver le hêtre.

Contestations locales contre l'abattage des arbres de bord de route en Creuse

Le Conseil général réalise l'entretien (élagage ou abattage lorsque c'est nécessaire) des arbres en bord de route,

qu'ils soient sur les domaines publics ou privés – en accord naturellement avec les propriétaires, ceux-ci ayant été informés par courrier qu'ils étaient responsables en cas d'incident. Seulement, l'abattage, en principe marginal et réservé à des cas particuliers, s'est fâcheusement systématisé sur de nombreux tronçons routiers. Ce qui a conduit à la destruction d'arbres parfois plusieurs fois centenaires et ne présentant manifestement pas de danger pour la circulation. Les habitants des communes concernées se sont élevés contre ces pratiques, et demandent au Conseil général un moratoire et des mesures de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine. Un collectif d'associations s'est mis en place le 4 mars pour agir en ce sens, et une pétition en ligne est ouverte par LNE jusqu'au 20 mars⁸.

Gaël Delacour



Le hêtre de Rempnat



"Élagage" des arbres en bord de route en Creuse

- 1- Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt
- 2- Plan d'Approvisionnement Territorial PNR de Millevalches en Limousin et Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, 2012
- 3- Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin
- 4- Groupement Mammologique et Herpétologique du Limousin
- 5- Limousin Nature Environnement
- 6- Association Pôle Interprofessionnel Bois
- 7- Syndicat des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Limousin
- 8- http://www.petitionduweb.com/Petition_pétition_contre_les_abattages_d_arbres_en_bord_de-1000429.html

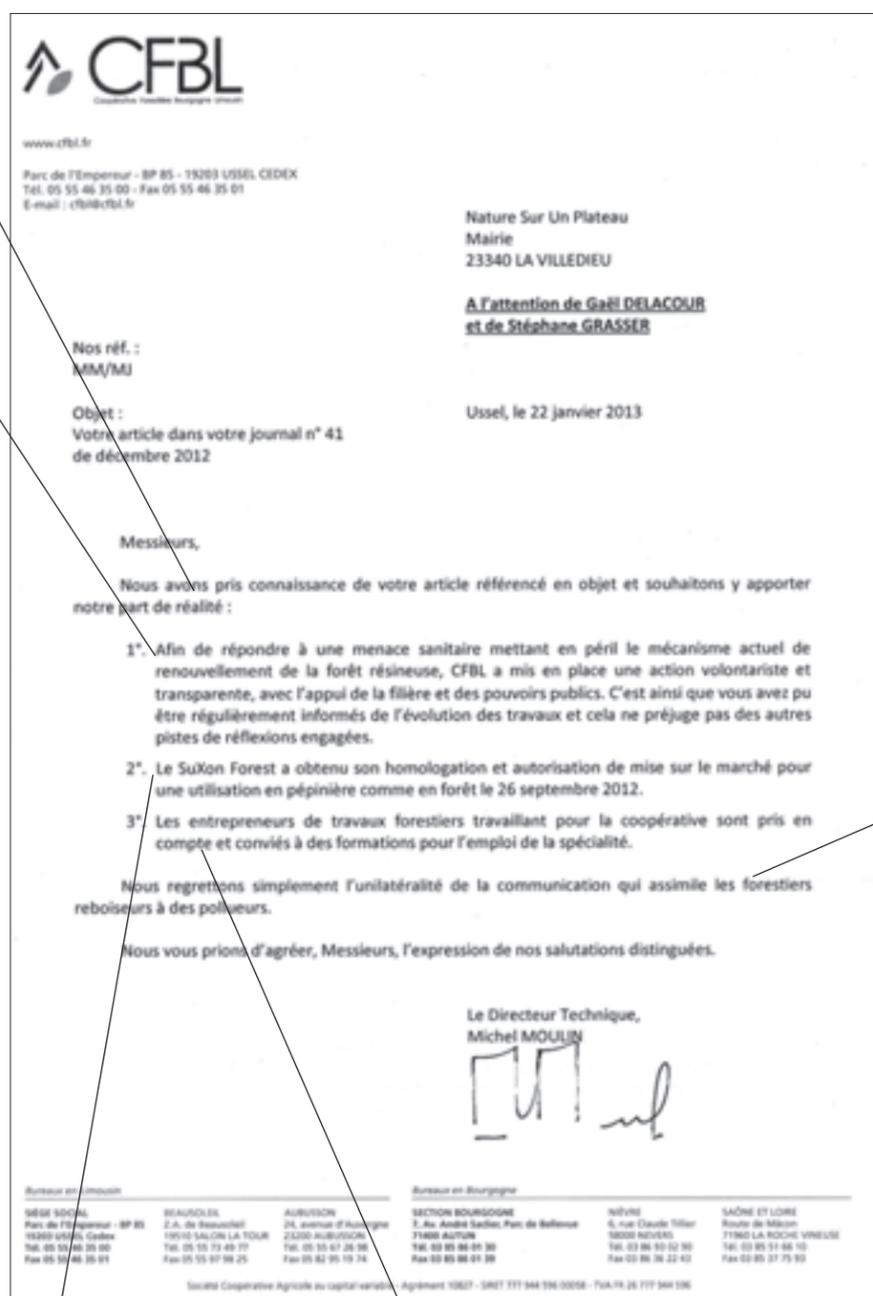
Coup de projecteur sur l'usage de pesticides en forêt

Suite à l'article sur l'utilisation des pesticides en forêt dans le précédent numéro d'IPNS, nous avons reçu une réponse de la CFBL, afin d'«apporter (leur) part de réalité». Les citations en italique sont extraites de ce courrier.

- «Afin de répondre à une menace sanitaire mettant en péril le mécanisme actuel de renouvellement de la forêt résineuse, CFBL a mis en place une action volontariste et transparente, avec l'appui de la filière et des pouvoirs publics. C'est ainsi que vous avez pu être régulièrement informés de l'évolution des travaux, et cela ne préjuge pas des autres pistes de réflexion engagées.»

Tout en comprenant l'impasse technique dans laquelle le modèle sylvicole pousse les propriétaires forestiers, nous avons souhaité porter à la connaissance de nos lecteurs ces pratiques forestières, qui, bien loin d'être une nouveauté (un témoin affirme que des produits étaient déjà utilisés sur les plantations qu'il effectuait à la fin des années 80), restent assez généralement méconnues du public. Toutes les informations provenaient de sources officielles (DRAAF ou professionnelles (revue Forêt-Entreprises). Il n'y a pas de raison de croire que les travaux expérimentaux sur le pesticide Suxon Forest aient été réalisés hors d'un cadre légal et public. Cependant, bien peu de gens non directement concernés par les questions de gestion forestière consultent ces sources.

En dépit de l'urgence technique de la situation, nous pouvons cependant nous étonner de l'usage, même s'il est temporaire, d'un produit aussi controversé. En effet, début janvier, l'EFSA⁹ a publié un rapport indiquant le lien entre l'utilisation des pesticides de la famille des néonicotinoïdes (dont fait partie l'imidaclopride, matière active du Suxon Forest) et la mortalité des abeilles. L'UNAF¹⁰ a réagi et recueilli 300 000 signatures sur une pétition demandant le retrait de ces produits. Les experts des Etats membres de l'Union Européenne doivent se prononcer sous peu. Quant aux autres pistes explorées, espérons qu'elles visent non pas la substitution d'un produit dangereux par un autre, mais plutôt une remise en cause du système de production monoculture / coupe



Sur cette question de la sécurité des travailleurs, un lecteur nous fait parvenir de manière fort opportune un article¹² reprenant les conclusions du rapport de la mission d'information sénatoriale remis en octobre 2012 au Sénat, dont les positions sont bien éloignées de la mièvrerie concupiscente, voire partisane, du précédent rapport de l'OPECST¹³. Ce dernier affirmait par exemple que la mortalité des abeilles était liée à «une gestion sanitaire déficiente» des ruchers par les apiculteurs. Le rapport de 2012 met en lumière d'une part «le manque d'information des utilisateurs sur la dangerosité de ces substances»¹², et d'autre part le fait que l'efficacité des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ne faisait pas partie des critères pour l'homologation d'un produit. «En clair, le produit est mis sur le marché, mais rien ne garantit que l'EPI adapté existe.»¹³

- «Nous regrettons simplement l'unilatéralité de la communication qui assimile les forestiers reboiseurs à des pollueurs.»

Il est évidemment souhaitable de ne pas tomber dans l'amalgame caricatural et stérile. Une diversité de pratiques existe, et certains entrepreneurs de la filière rencontrés depuis se défendent d'appliquer ces pratiques. Soulignons simplement que, en dépit du caractère dérogatoire de l'utilisation du Suxon Forest ces deux dernières années, le nombre de plants traités en France en 2011 s'élevait à 11 millions¹⁴, sur un total de 32 millions de plants vendus (tous résineux confondus, dont certains insensibles à l'hylobe)¹⁵ ; ce qui représente 55 tonnes de Suxon Forest.

Gaël Delacour

rase, dont il est clairement établi qu'il est la raison première du risque hylobe (parasite des résineux).

- «Le Suxon Forest a obtenu son homologation et autorisation de mise sur le marché pour une utilisation en pépinière comme en forêt le 26/09/12.» A ce jour (07/03/13), le site officiel du ministère de l'Agriculture n'affiche toujours pas cette décision. L'ANSES¹¹, chargée de délivrer les homologations des produits a été sollicitée par l'association Générations Futures pour publier les décisions d'homologation, tel que stipulé par la réglementation, ce qui n'était pas fait jusque là. Fin février, l'ANSES s'est engagée à publier

ces informations d'ici un mois. Bref, en l'état actuel, la seule information disponible sur l'homologation du Suxon Forest est celle fournie par la CFBL.

- «Les entrepreneurs de travaux forestiers travaillant pour la coopérative sont pris en compte et conviés à des formations pour l'emploi de la spécialité.»

Encore une fois, nous n'avons pas de raison de douter du respect de la réglementation par la CFBL. Toutefois, rappelons ici que nous avons simplement transcrit les paroles de notre témoin-plantier, qui affirmait que «les conditions ne permettaient pas toujours de se protéger efficacement».

9- Agence Européenne de Sécurité des Aliments

10- Union Nationale de l'Apiculture Française

11- Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation de l'Environnement et du travail

12- Pesticides : des sénateurs prônent le risque zéro ; Santé & Travail n°81 - 01/2013

13- Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, Rapport sur Pesticides et Santé, 29/04/2012

14- ANSES, Avis sur l'homologation du Suxon Forest, 30/04/12

15- IRSTEA, Résultats par essence forestière de l'enquête statistique sur la production et la vente de plants forestiers en pépinières, Campagne 2010-2011



Les enjeux de société que cache la forêt

Les événements récents autour de la forêts ont-ils le fait de groupuscules écolo-alter-utopistes ? Est-ce qu'ils ne traduiraient pas plutôt une rupture entre filière et citoyens, un dysfonctionnement politique du projet de société, bref, la goutte d'eau qui fait déborder le Plateau ? Chacun en tirera sa propre interprétation, mais cette actualité soulève des questions bien loin d'être triviales.

Une vision du territoire

Un article du n°38 d'IPNS présentait les résultats de l'étude prospective de la DATAR¹⁶ "Territoires 2040" concernant les espaces de faible densité, dont nous ne pouvons ici que noter le triste réalisme. Le Plateau est un territoire d'innovation, et des perspectives à 30 ans, nous observons d'ores et déjà les prémisses. Le scénario des "plate-formes productives" de la DATAR envisage la mainmise de firmes privées qui gèrent et exploitent le territoire à des fins de production, comme un "espace ressource". Et nous entrons de plain-pied dans ce cas de figure, ainsi que cela est mentionné dès les premières lignes du PPRDF : "La production constitue la fonction principale des massifs, à l'exception des zones périurbaines (demande sociale) et des milieux à enjeux environnementaux ou patrimoniaux identifiés." Cette prééminence de la fonction de production se traduit tout à fait dans la manière dont sont définies les orientations du territoire en termes de gestion forestière, avec d'une part une faible concertation avec les habitants au profit de cercles décisionnaires extérieurs au territoire, et d'autre part avec une orientation vers l'industrialisation des modes de production directement liée à l'industrialisation des modes de consommation.

La filière réfute le terme de "forêt industrielle" pour qualifier le mode de production de bois dominant sur le territoire, lui préférant le terme de "forêt de plantation". Ce terme d'industrialisation ne relève pas d'un jugement de valeur, mais d'un constat. En effet, le mode de gestion forestière sur le Plateau possède au moins trois caractéristiques fondamentales du processus d'industrialisation :

1) la mise en œuvre du principe d'économie d'échelle (plus grandes parcelles => plus gros engins => moins d'hommes => meilleure rentabilité économique => plus gros profits) ;
2) une évolution des acteurs vers le modèle des holdings (les trois coopératives présentes sur le Plateau sont issues de la fusion de plusieurs petites coopératives) ;

3) la division des tâches et du travail entre de multiples opérateurs ne réalisant chacun qu'une partie des travaux sur la chaîne de production.

Nous sommes donc bien dans le scénario du territoire en tant que plate-forme de production industrielle ayant pour vocation d'alimenter des bassins de consommation extérieurs au territoire.

Les ruraux et les citoyens

Cette exportation de la ressource, même si elle est créatrice de richesse économique pour le territoire (tout en dégradant le réseau routier), impose une hiérarchie des priorités entre les besoins des ruraux et des citoyens. L'approvisionnement des chaufferies industrielles situées aux abords des villes prévu dans le PPRDF implique un conflit d'usage direct avec l'utilisation du bois notamment de chauffe par les habitants du Plateau, conflit déséquilibré au demeurant.

Et pour répondre à cette vocation productive, peu importe si l'aména-



Gestion "durable" PEFC à Neuvialle

gement du territoire disloque les liens sociaux locaux. Un exemple parmi d'autres, l'étude d'urbanisme menée par l'Arban sur le bourg de Gentioux met clairement en évidence l'intrusion des forêts de production à l'intérieur même du bourg, rompant de la sorte son intégrité. Une habitante, native de Gentioux, témoigne : "Ici, on est comme les fourmis, on vit sous les bois." Retrouvons également ici un autre scénario de la DATAR : celui de "l'avant-scène des villes" ou de la subordination de la campagne par une ville qui en impose les usages : le Plateau comme terrain de loisirs pour les citoyens. Cette fonction paraît difficilement conciliable avec la fonction première de production. A moins que les touristes ne s'éloignent pas des abords du lac de Vassivière. La "Perle du Limousin" dans son écrin de coupes rases...

Le patrimoine commun et la propriété privée

Dans son communiqué de presse et ses interventions radio, M. Barbier, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Limousin, martèle que "du fait du code forestier, le choix d'une gestion forestière appartient au forestier privé qui, en fonction des différents enjeux qui s'appliquent à sa forêt, choisit telle ou telle option de gestion durable." Etrange droit de propriété à deux vitesses, qui veut qu'un particulier ne puisse construire un abri de jardin de plus de 5 m² sans autorisation, alors que les pouvoirs publics ne peuvent s'opposer à des coupes-rases de moins de 4 ha (40 000 m²)... Pourtant, l'impact des pratiques sylvicoles actuelles n'est pas anodin, que ce soit sur le paysage, la qualité de l'eau ou la fertilité du sol. Les choix de gestion identifiés par l'INRA¹⁷ comme affectant la qualité des sols et leur capacité productive sur le long terme sont "l'introduction d'essences performantes qui produisent beaucoup de biomasse, le raccourcissement des révolutions, la récolte de la biomasse

totale, le maintien d'un sol nu pendant les phases de récolte et de régénération, l'andainage, la récolte des résidus d'exploitation qui redevient d'actualité avec les engagements sur le bois, source d'énergie."¹⁸ Bref, la ligniculture du Plateau.

Les parcelles sont sur le territoire très majoritairement privées, mais le territoire reste collectif – et c'est bien pour équilibrer ces tensions dialectiques qu'existent les réglementations. Mais la sacralisation de la propriété privée relève d'un mouvement global de l'histoire depuis la Révolution, et ce d'autant plus localement. Sans remettre en cause le droit d'un individu à jouir de ses biens, le choix unilatéral de pratiques maximisant le profit individuel au détriment de l'intérêt général relève soit d'un ultralibéralisme égoïste (une "dissociété" selon Jacques Généreux) soit de l'anarcho-individualisme. Mais dans tous les cas, ce choix s'oppose à tout projet de "société", puisque "faire société", c'est être et faire "ensemble" (d'après le Larousse, une société est "une association organisée d'individus en vue de l'intérêt général"). C'est un déni de la *res publica*, la "chose publique". Un siècle après avoir viré le sabre et le goupillon, nous vivons maintenant sous la coupe du sapin et du Bouthillon (merci de n'y voir qu'une amicale plaisanterie). Que de progrès...

Et l'environnement ?

Si même les habitants, encore dotés si ce n'est d'un pouvoir, au moins d'une capacité de s'exprimer, ne sont pas pris en compte dans les choix de gestion du territoire, comment le serait la nature, cette "grande muette" ? Il faut 10 minutes pour détruire un arbre de 300 ans, patrimoine de 10 générations. Alors que certains trouvent cela réhabilitaire, d'autres manifestement se passent des dernières lettres (merci Desproges). La preuve ? Publicité pour les tronçonneuses Husqvarna : "Faites-vous enfin plaisir : maîtrisez la nature".

Le PPRDF aborde cette problématique. Des actions sont bien prévues sur l'axe de la "gestion durable de la forêt en lien avec les territoires et pérennité de la ressource", et consistent uniquement en... de la communication ! Enfin, rassurons-nous, les forêts du territoire sont déjà durables, puisque "certifiées" PEFC. La plaquette de communication de PEFC indique : "Biodiversité, loisirs, récolte du bois... La forêt est généreuse pour tous. Avec PEFC, vous gardez sa prospérité." Sans aucun doute, allez voir à Neuvialle, au pied des éoliennes de Peyrelevade, la prospérité des coupes rases...

Une nécessaire concertation sur la forêt

Un réel "feu de forêt" serait dommageable pour tous. Touchons du bois pour que cela n'arrive pas. Il est nécessaire que les pouvoirs publics et la filière intègrent les habitants dans les choix de gestion de leur territoire. La concertation et la prise en compte des aspirations de chacun sont indispensables – c'est bien cela la multifonctionnalité. Et aussi la garantie de la paix sociale. 70 ans après la dernière, faut-il encore le dire : "Maudite soit la guerre..."

Gaël Delacour

16- Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité des Régions

17- Institut National de la Recherche Agronomique

18- Ranger J., Les forêts et leurs sols ; in : Stengel P., Bruckler L., Balesdent J., Le Sol, Ed. Quae, 2009

Comment transformer vos dons en impôts révolutionnaires ?

Comment soutenir les innovations et permettre aux habitants de notre territoire de pouvoir développer leurs projets, créer de nouvelles activités ou, tout simplement, se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail ? Autant de questions que différentes initiatives prises sur le Plateau tentent de solutionner. Le fonds de dotation "La Solidaire" est l'une d'elles.



dessin Manuel Garcia

Le problème fondamental de notre territoire est sa sous-capitalisation. C'est-à-dire que l'épargne locale ne s'investit pas sur le territoire qui ne draine pas non plus, ou très difficilement, d'épargne extérieure. D'où une situation qui ne permet pas de trouver toutes les aides et capitaux souhaitables pour répondre aux besoins repérés. Depuis fin 2012, un groupe d'habitants se réunit et travaille en collaboration avec l'association De Fil en réseaux pour mettre en place un nouvel outil, le fonds de dotation, qui pourrait venir compléter les différentes solutions souvent très imaginatives déjà expérimentées sur le Plateau. Opérationnel depuis le début de 2013, ce fonds vient de soutenir deux premiers projets.

Le Fonds de dotation, un nouvel outil pour drainer les dons

Créé dans le cadre d'une loi de 2008 (le cœur des années Sarkozy), cet outil importé des États-Unis par les théoriciens de l'ultra-libéralisme se veut un moyen de faciliter les relations entre les entreprises (et les personnes privées riches) et les projets d'intérêt général en évitant le montage d'une fondation, dispositif jugé trop complexe et trop encadré. L'idée sous-jacente étant de permettre aux pouvoirs publics de se désengager progressivement du financement associatif. Le corollaire de cette option étant le développement du soutien des actions d'intérêt général par le privé (entreprises et particuliers les plus riches) ce qui en soit est largement discutable. On en est encore loin, bien entendu, puisque le financement par le mécénat ne représente que 3% de l'ensemble des financements associatifs, mais l'idée fait son chemin.

Réappropriation de l'outil

Si le modèle traditionnel du fonds de dotation est donc celui de l'entreprise ou du particulier mettant en place son fonds de dotation et choisissant, seul ou avec un comité ad'hoc ses secteurs d'intervention, d'autres utilisations ont vu le jour. C'est ainsi qu'un certain nombre de fonds ont été créés par des associations d'intérêt général, seules ou en groupe. Il faut en effet préciser qu'une association (en dehors de celles reconnues d'utilité publique) ne peuvent recevoir que ce que l'on appelle des dons manuels, c'est-à-dire des sommes relativement modestes, et surtout qu'elle ne peuvent recevoir ni donations (grosses sommes) ni legs, ni lancer des campagnes d'appel aux dons (sauf exception), toutes opérations autorisées pour les fonds de dotation. Créer en commun un fonds de dotation mutualisé permet donc à des petites associations de se lancer ensemble dans la recherche des financements privés toujours compliqués à mobiliser quand on reste isolé. La redistribution de l'argent collecté par le fonds de dotation leur permet ainsi de disposer de financements complémentaires, qu'elles n'auraient pu obtenir autrement.

Démocratiser la gestion de la collecte et de l'utilisation du don

Une autre forme d'utilisation, celle privilégiée par le groupe d'habitants du Plateau, a été l'utilisation du fonds de dotation comme outil de réappropriation locale de la collecte de dons. L'idée de base est relativement simple : vous habitez un territoire, donc vous avez intérêt à ce qu'il s'y passe le maximum de chose. Faire un don dans ce cadre-là n'est plus

simplement un acte de solidarité mais devient aussi un acte d'acteur local soucieux des orientations à impulser. L'originalité du montage consiste dans l'articulation entre la structure gestionnaire (le fonds de dotation) et la structure décisionnaire (l'association). Le principe de base : chaque donateur, quelque soit le niveau de don effectué, devient membre de l'association décisionnaire qui fonctionne sur une base horizontale (chaque réunion est ouverte à tous les membres qui ont chacun les mêmes droits de vote). Bien évidemment cette participation reste libre et si une personne ou une entreprise souhaite faire un don mais ne pas participer à l'association cela est tout à fait possible. C'est l'association décisionnaire qui est l'actionnaire unique du fonds de dotation dont elle nomme les administrateurs. Les dits administrateurs mettant en oeuvre les orientations qui ont été décidées par l'association.

Vers un impôt volontaire ?

Enfin ce type de fonctionnement crée les conditions de prise en charge collective du développement humain du territoire sur lequel on habite et vient revisiter la notion même d'imposition. On peut parler d'une forme d'impôt volontaire et autogéré, impulsant les soutiens et les développements que l'assemblée des imposables volontaires souhaitent mettre en oeuvre. Une préfiguration de ce que devrait devenir à terme l'impôt sur le revenu ?

Alain Détole

Pour connaître les projets suivis par le fonds de dotation ou simplement pour mieux comprendre son fonctionnement, vous pouvez appeler Frédéric Thomas (De Fil en réseaux) au 05 55 64 54 75, ou par mail : fred.thomas@millevaches.net

"La Solidaire" pour soutenir notre territoire !

Malgré qu'il soit faiblement peuplé, le plateau de Millevaches se caractérise par un nombre non négligeable d'initiatives individuelles ou collectives de toutes natures et qui ont le mérite de participer à sa vitalité. Mais, ceux qui les portent sont parfois confrontés à un manque de ressources qui les handicape. Pour que ce problème ne soit pas un obstacle insurmontable, un groupe d'habitants et d'entreprises a décidé de créer un outil de collecte de dons encourageant les solidarités : le fonds de dotation.

Des exemples d'intervention du fonds de dotation :

Madame X vient de trouver un travail mais n'a pas les moyens de se déplacer. Le fonds de dotation lui accorde un prêt sans intérêt pour l'aider à s'acheter un véhicule d'occasion et/ou se porte garant pour le prêt qu'elle contracte pour s'acheter un véhicule d'occasion.

Monsieur Y veut s'installer en tant que berger mais n'a pas l'argent nécessaire pour acheter du petit matériel (clôture électrique...) pour faire paître ses bêtes. Le fonds lui permet de démarrer par un prêt sans intérêt remboursable en plusieurs échéances.

Un groupe d'habitants veut créer un garage associatif pour permettre aux possesseurs de véhicules n'ayant pas les moyens de payer le travail d'un garagiste, d'apprendre à réparer leur véhicule : le fonds lui apporte une première somme qui permet d'acheter un outillage de base.

L'association ABCD souhaite recréer un lieu de vie dans le village, lieu où pourrait se retrouver les jeunes et les anciens autour d'activités communes (ciné club, concours de cartes, échange de savoir faire, de transmission des histoires de vie...). Un financeur public est intéressé par le projet mais demande qu'un autre partenaire s'engage aussi : le fonds de dotation participe au financement de l'action et permet donc que le projet puisse trouver l'ensemble de son financement.

Le fonds de dotation a aussi la possibilité de placer une partie de l'argent collecté dans le capital de certaines entreprises locales. Ce placement est ici pensé comme un moyen de maintenir de la vitalité économique en aidant une entreprise à se créer ou à se développer.

Comment ça marche ? :

Vous êtes une entreprise ou un particulier et vous souhaitez participer à la vitalité du territoire en soutenant des projets et les personnes encouragées par le fonds de dotation ? Vous pouvez faire un don voire vous impliquer dans le fonctionnement du fonds.

Tous les donateurs qui le souhaitent deviennent adhérents de l'association qui gère le fonds de dotation pour l'année en cours. Le renouvellement de l'adhésion à l'association est lié au versement d'un nouveau don. C'est l'assemblée des donateurs qui décide de l'orientation du fonds et des projets soutenus.

Ces dons peuvent ouvrir droit à réduction fiscale à hauteur de 66% des sommes apportées (pour les particuliers) et de 60% pour les entreprises.

Photovoltaïque : les

Sur le Plateau comme ailleurs, on voit de plus en plus de toits se couvrir de panneaux photovoltaïques qui transforment l'énergie solaire en électricité. Trois exemples de production qui permettent de voir l'intérêt du dispositif. Un intérêt que Michel Bernard, dans l'article qui complète ce dossier, juge discutable pour des raisons de rentabilité.

Trois exemples locaux d'installations photovoltaïques sur des maisons individuelles

Dominique et Daniel, habitants du Plateau, en Haute-Vienne, mais à deux pas de la Creuse et de la Corrèze, nous présentent leur expérience tandis que nous sommes allés rencontrer Alain et Philippe, deux Creusois du Parc naturel régional, qui nous ont détaillé les caractéristiques de leurs installations, et expliqué leurs motivations et leurs éventuelles difficultés. Nous vous proposons également un tableau récapitulatif qui permet de comparer les trois équipements.

Dominique et Daniel : une démarche essentiellement militante

Pour nous, installer des photopiles s'est inscrit dans une démarche essentiellement militante. En effet Daniel, architecte chercheur et militant de l'énergie solaire depuis plus de 30 ans, a réalisé de nombreuses maisons solaires et bioclimatiques. Quand nous avons décidé de nous installer ici et d'y construire la nôtre, il était évident qu'elle se devait de l'être.

Pas de cartes d'ensoleillement

Militants antinucléaires de longue date (et quelque peu libertaires), il nous paraissait intéressant de devenir producteurs d'électricité au niveau local, évidemment à partir des énergies renouvelables, en l'occurrence solaire. Enfin dans une démarche plus citoyenne, l'interdépendance, la notion d'échange, où nous recevons (des biens matériels mais aussi culturels, intellectuels) et apportons (à notre petit niveau), nous apparaît importante et c'est pourquoi nous n'avons pas souhaité nous inscrire dans une démarche d'autosuffisance.

La géographie accidentée de ce territoire fait qu'il n'existe pas de cartes d'ensoleillement permettant de faire des projections de production pour un site précis. Installer des photopiles était donc un peu un pari (notre projet est antérieur à l'actuelle campagne massive de promotion du solaire et à l'époque, nous n'en avons pas vu dans la région). D'un point de vue pratique, nous avons été attentifs en priorité au choix de notre implantation sur le terrain et à l'ensoleillement. Nous avons donc installé sur l'atelier de Daniel, 20 m² de photopiles orientées plein sud. Pour des raisons esthétiques il s'agit d'éléments qui s'intègrent à la toiture en tuiles noires et s'en distinguent à peine. L'installation a été réalisée par un couvreur et un électricien d'Ambazac formant équipe et certifiés.

Des difficultés administratives

Les plus grandes difficultés ont été d'ordre administratif car il a fallu faire intervenir pas moins de trois ou quatre administrations, ce qui a retardé la mise en fonctionnement d'un an ! Le contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation (CRAE) a été signé en janvier 2009 et le contrat d'achat d'énergie par EDF a pris effet en janvier 2010. Le financement (environ 25 000 €) est inclus dans le plan de finan-



cement en nom propre de l'atelier de Daniel. Nous avons reçu une subvention de 3 000 € de la Région et bénéficié d'un crédit d'impôt de 5 600 €. Nous produisons environ 2 600 Kw/h par an (c'est conforme aux annonces du fabricant-fournisseur), soit la moitié de ce que nous consommons pour l'atelier et la maison. Globalement, du fait du tarif de rachat, le produit de la vente est un peu supérieur au montant de la facture d'électricité des deux bâtiments et, compte tenu des aides, le temps de retour sur investissement peut être estimé à 10 ans, mais il faudra bien sûr prévoir dans quelques années le remplacement de l'onduleur et peut-être de certains autres éléments.

Dominique et Daniel Alasseur

Philippe : quatre années d'une expérience concluante

L'installation de Philippe est plus ancienne avec quatre années de production d'électricité de 3 200 Kw/h/an en moyenne. La surface est la même que celle d'Alain (21 m²). Les panneaux photovoltaïques sont un des éléments d'une approche globale de sa maison.

L'entreprise Giordano, mandatée par la Camif, avait d'abord installé une pompe à chaleur et des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire (ils en assurent la totalité pendant six mois de l'année). La consommation électrique de la pompe à chaleur étant élevée (3 000 Kw/h environ, soit la moitié de la consommation totale de la maison), le recours à des panneaux photovoltaïques permet de vendre 2 000 € d'électricité par an à EDF. Il ne reste ainsi à la charge de Philippe que 500 € de facture électrique, à comparer avec les 3 000 € environ de chauffage au gaz antérieurement.

En ce qui concerne la maintenance, Philippe se contente de donner un coup de jet d'eau de temps en temps, et il prévoit que l'onduleur sera à changer au bout de dix ans. Quant aux panneaux thermiques, si leur fonctionnement et leur production sont tout à fait satisfaisants, le coût d'investissement est dissuasif.



s pour et les contre

Des particuliers qui ont fait ce choix pour leur maison individuelle nous présentent leur réalisation et, cartes sur table, nous donnent les éléments de coûts et des raisons à la fois techniques et économiques. Le débat est ouvert !

Alain : des déboires avec le constructeur

En 2010, Alain a fait installer sur sa maison 12 panneaux pour une surface totale de 21 m², d'une puissance de 3 000 W. L'installation était opérationnelle le 17 mai 2010 et elle est entrée en production à partir du 9 juillet 2010. Alain pensait ainsi participer au développement du photovoltaïque. Ce n'était pas l'appât du gain qui le motivait mais l'espoir que le développement de cette technique ferait ensuite baisser les prix.

Presque comme à Perpignan !

Les panneaux sont de marque Scheuten, une entreprise allemande qui a depuis été rachetée par des Chinois. Le contrat d'achat par EDF de l'électricité produite est d'une durée de 20 ans, à l'issue de laquelle se posera la question du recyclage des panneaux. La production effective, 3 280 Kw/h la première année et 3 427 la seconde, a été conforme aux prévisions. Par comparaison, un ami d'Alain qui a une installation similaire près de Perpignan, a produit 3 800 Kw/h, soit un écart moindre que ce que pourrait laisser supposer la différence de climat entre la Creuse et les Pyrénées-orientales ! La vente à EDF rapporte environ 2 000 € par an, alors que l'installation a coûté 22 000 €, avec un crédit d'impôt de 4 000 € et une aide de la Région, ce qui conduit à un amortissement en 7 à 8 ans environ.

Tout allait bien jusqu'à ce qu'Alain reçoive le 24 juillet 2012 une lettre recommandée de l'installateur (Espace Confort, à Limoges) l'informant d'un risque d'incendie dû à une boîte de raccordement défectueuse et lui enjoignant de stopper son installation. Les pièces incriminées sont de marque Solexus, produites entre septembre 2009 et juillet 2010. En France, 5 000 installations seraient concernées. Ce coup d'arrêt a été très mal vécu par Alain : vivre dans la crainte d'un incendie est tout à fait trauma-

lisant, d'autant plus qu'il a eu d'énormes difficultés à obtenir des réponses de la part d'Espace Confort. Finalement, il a l'espoir d'une réponse claire en mars : remplacement gratuit des panneaux défectueux (ce ne serait pas seulement le boîtier qui serait changé) et indemnisation du manque à gagner résultant de l'arrêt de l'installation.

Jean-François Pressicaud

	Daniel	Philippe	Alain
Surface panneaux	20 m ²	21 m ²	21 m ²
Date installation	janvier 2010	4 années de production (depuis au moins janvier 2009)	17 mai 2010 Production juillet 2010
Coût d'installation	25 000€	23 500€	22 000€
Subvention région	3 000€	3 000€	3 000€
Crédit d'impôt	5 600€	8 000€	4 000€
Production annuelle	2 600 Kw/h	3 200 Kw/h	3 350 Kw/h
Consommation annuelle électrique de la maison	5 200 Kw/h	6 000 Kw/h	5 430 Kw/h
Ventes à EDF par an	1 500€	2 000€	2 000€
Facture de consommation d'électricité	1 200€	2 500€	720€
Retour sur investissement	10 ans environ	10 ans environ	7 à 8 ans

Photovoltaïque : ne tombez pas dans le panneau !

En décryptant de plus près les dispositifs techniques et financiers du photovoltaïque, on peut s'interroger sur la pertinence de ce choix énergétique. C'est ce que fait ici Michel Bernard pour qui la filière s'avère "énergétiquement non rentable, financièrement illusoire et publiquement injuste." Carrement !

Un bilan énergétique très discuté

Si on fait un bilan entre la quantité d'énergie nécessaire à la construction des panneaux et la quantité d'énergie qu'ils produisent au long de leur vie, les meilleurs bilans donnent 115 % (sans compter le transport, l'installation et surtout l'énergie nécessaire à la construction des "périphériques").

Un onduleur qui ne dure que 10 ans

Outre les panneaux photovoltaïques, un des composants principaux de l'installation est constitué par un onduleur. Cet appareil permet de transformer le courant continu fourni par les panneaux en un courant alternatif de tension légèrement supérieure à celle du réseau EDF permettant ainsi d'évacuer l'énergie produite. Cet appareil est donné pour une durée de vie de 10 ans maximum (garantie constructeur 5 ans dans le meilleur des cas) et représente 20 à 30 % du coût de l'installation. Pour une puissance de 3 000 W, il faut compter de 2 000 à 2 500 €. Il faudra donc changer au minimum 2 à 3 fois l'onduleur au cours de la vie de l'installation. Ces changements ne sont jamais pris en compte dans le bilan des mandataires.

Des panneaux vulnérables

Le coût de fabrication, les performances des panneaux photovoltaïques et leur durée de vie font l'objet de compromis afin que ceux-ci soient accessibles sur un marché de consommation

de masse. Pour faire simple, 98 % des panneaux installés sont de type multicristallin pour une puissance totale et maximale (Pcrête) inférieure à 3 Kw (1). Ce type de production est l'installation type sur laquelle les offres des opérateurs sont faites aux clients. C'est un assemblage de milliers de micro-semiconducteurs de silicium connectés entre eux en série selon 3 circuits principaux. Autrement dit, si un seul des milliers de transistors composant un des 3 circuits cède, l'installation perd 1/3 de sa puissance totale... Si le même défaut intervient sur le deuxième circuit, le panneau ne produit plus qu'un tiers de sa puissance initiale et ainsi de suite jusqu'au troisième défaut pour une panne totale. En 2012 le recul n'est pas suffisant pour garantir une durée de vie au moins égale à la durée des contrats de production (20 ans). La plupart des documentations envisagent 25 ans de fonctionnement mais sans jamais les garantir. Cette durée de vie est pourtant la base du calcul de rentabilité...

En conclusion on peut donc dire que les contraintes techniques ne permettent pas de produire plus d'électricité que la quantité d'électricité nécessaire à la fabrication et à la maintenance de l'installation.

Un bilan financier prohibitif

Le bilan financier (hormis le coût d'installation et du raccordement au réseau) dépend de plusieurs facteurs : le tarif d'achat, l'ensoleillement et les coûts d'entretien. Il peut aussi être

alourdi par la mise à niveau du réseau électrique. Dans ce cas une facture du distributeur pour changement de transformateur et levée de contrainte pourra atteindre plusieurs milliers d'euros.

Le tarif d'achat

Le tarif d'achat est négocié au

départ et fixé depuis mars 2011, sauf exception, pour une durée de 20 ans. Suite au moratoire (voir encadré) et au Grenelle 2 de l'environnement, le tarif est revu à la baisse chaque trimestre pour les nouvelles installations et un calcul financier théorique doit donc être effectué pour chacune d'elles.

Le "moratoire du photovoltaïque"

En octobre 2010, l'État s'est aperçu que la progression du nombre d'installations n'était plus en relation avec les perspectives faites en 2007/2008, avec pour conséquence une augmentation vertigineuse de la CSPE (sorte de pot commun aux utilisateurs d'électricité permettant de financer le tarif de rachat...) et a légiféré par décret l'évolution du tarif de rachat : c'est le moratoire de mars 2011. Le principe : chaque trimestre, le tarif est réactualisé en fonction de la puissance des productions photovoltaïques installées le trimestre précédent. La baisse maximum du tarif, chaque trimestre, peut atteindre 9,5 %. Ainsi, avant le moratoire, pour les petites installations intégrées au bâti, le tarif de rachat



L'ensoleillement

C'est la partie la plus variable de l'installation, en fonction de la météo, de la région, de l'orientation (Nord-Sud) mais aussi de la pente du toit, de l'encrassement des panneaux ou de l'évolution de l'environnement devant les panneaux photovoltaïques (la végétation pas toujours dépendante du producteur). Il est bien difficile de déterminer sa quantité et sa puissance, tous deux facteurs directs de la rentabilité de l'installation. Dans les offres, l'ensoleillement, malgré les précautions annoncées, est toujours majoré et le nombre de Kw/h réellement produit annuellement est rarement atteint. Le nombre d'heures de production maximum est calculé théoriquement. Il est fixé en France en moyenne à 1 600 heures par an (un peu plus de 4 heures par jour). Ce chiffre est utilisé pour contrôler la quantité d'énergie maximum produite en fonction de la puissance installée.

Les coûts d'entretien

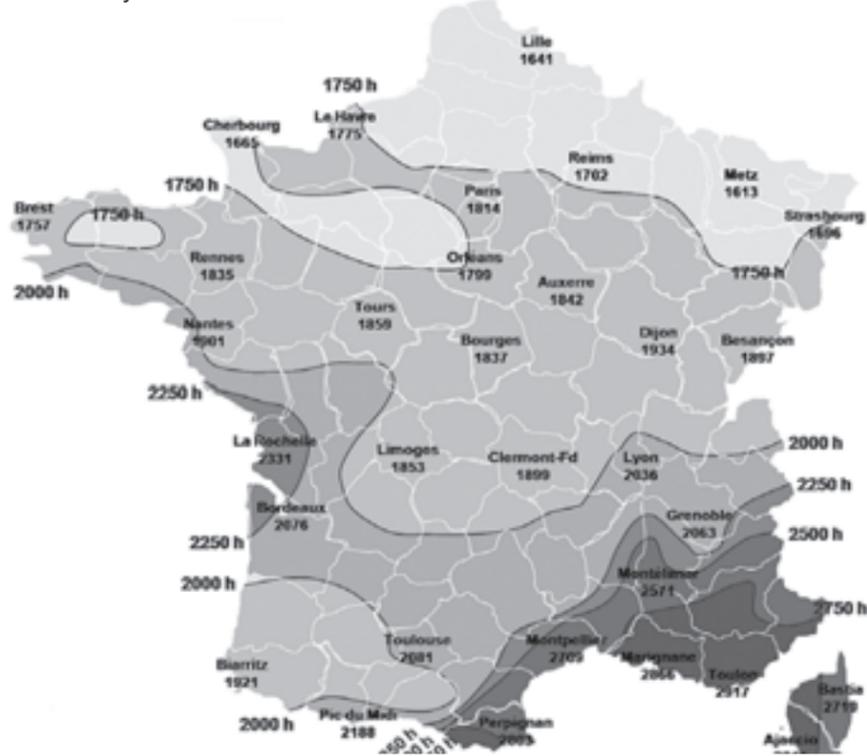
Il faut compter dans les coûts d'entretien le changement des panneaux en défaut, les changements d'onduleur, le nettoyage régulier (surtout en atmosphère polluée urbaine). Ils peuvent se monter sur la période contractuelle au doublement du coût de l'installation (sur 30 ans, changement d'un ou deux panneaux, de deux ou trois onduleurs, des visites périodiques, etc.).

Au bout du contrat la rentabilité financière risque de ne pas être au rendez-vous. On peut donc imaginer les contentieux qui vont apparaître au fur et à mesure que les installations vont vieillir (le début de ces conflits devrait intervenir à partir de 2015/2018 pour des installations mises en service à partir de 2006/2007).

Une "solidarité" inégalitaire

Le coût de production de l'électricité photovoltaïque est prohibitif devant le coût de production des autres énergies : nucléaire (hors coût du démantèlement bien sûr !), charbon, fuel, gaz, mais surtout éolien ou hydraulique. Dans le paysage énergétique actuel si l'on veut permettre aux producteurs de rentabiliser leurs installations il faut subventionner le prix de rachat de ce type de Kwh. Les opérateurs n'étant pas philanthropes, c'est l'État qui est à la manœuvre et qui dicte les règles.

Durée moyenne de l'ensoleillement



OA et CSPE

Depuis 2002, date des premiers contrats, le monde de l'énergie a bien changé. À l'époque quand EDF "perdait" de l'argent sur un tarif (sur injonction de l'État) il compensait avec les autres tarifs. De même, pour le photovoltaïque, le tarif de rachat était noyé dans le melting-pot des tarifs et seules quelques personnes connaissaient le coût exact de cette subvention. Depuis, le monde de l'électricité s'est ouvert à la sacro-sainte concurrence et l'opérateur historique, EDF, a été partiellement privatisé. Les actionnaires n'acceptent plus de subventionner les opérations

de soutien à une filière ou d'alimenter une campagne de communication de "verdification"... L'État a donc inventé deux dispositifs : l'OA (Obligation d'achat) et la CSPE (Charges de service public de l'électricité).

L'OA est un service d'EDF chargé de signer les contrats avec des producteurs qui ne trouveraient pas d'opérateur achetant le Kw/h à un prix attractif. En contrepartie, est facturé à la CSPE le différentiel entre le prix de revient du Kw/h et le prix de rachat du Kw/h photovoltaïque fixé par décret.

La CSPE est un fonds qui permet à tous les opérateurs d'électricité (EDF, Poweo, Direct énergie, etc.) de virer des coûts comme le photovoltaïque pour OA, mais aussi les fraudes, les consommations faites par des clients insolubles ou non coupés par le distributeur... Bref tous les coûts échoués inhérents à la distribution d'électricité. La CSPE est ensuite intégrée au TURPE (Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) et payée par tout utilisateur d'électricité dans sa facture (en 2012 le tarif d'acheminement ou TURPE représentait environ 50 % du prix du Kwh facturé au client). Ce montage est aujourd'hui à l'origine

de l'explosion de la CSPE et représente un montant de plus de 4 milliards € qui seront finalement à payer aussi bien par les clients les plus aisés que par ceux en situation de précarité éner-

gétique. Autrement dit, les clients les plus en difficulté (comme les autres) financent les installations des producteurs qui peuvent consacrer 10 à 30 000 € dans un dispositif pas du tout durable.

Prenons un exemple. À Saint-Martin-Château, un agriculteur a construit deux hangars agricoles pourvus de panneaux photovoltaïques d'environ

1 500 m² chacun. En calculant sur les bases les plus courantes, le tarif de vente de l'électricité produite peut monter jusqu'à 49 000 € par an. La prise en charge via la CSPE sur une telle installation oscillera entre 21 000 € et 37 800 € selon le coût du Kw/h. Un coût supporté par l'ensemble des abonnés... Juteux, mais pas pour tout le monde !

En conclusion

Le photovoltaïque est, dans l'état actuel de la technique, non rentable énergétiquement, financièrement illusoire et publiquement injuste. Il est donc nécessaire d'arrêter immédiatement les frais et de consacrer les sommes investies à fonds perdu dans d'autres filières permettant des économies d'énergie (comme l'isolation) ou dans des filières permettant aux personnes les plus en difficulté d'accéder à l'énergie en s'auto-alimentant (par exemple cogénération bois ou micro-production au fil de l'eau).

Michel Bernard

(1) Pcrête c'est la Puissance crête de l'installation, c'est-à-dire la puissance que pourront produire les panneaux photovoltaïques lors d'un ensoleillement optimum. Pour les panneaux multicristallin elle est d'environ 100 watts par m². Pour une installation visée de 3 Kw il faudra donc étendre 30 m² de panneaux.

“ les clients les plus en difficulté (comme les autres) financent les installations des producteurs “



Architecture paysanne d'aujourd'hui pourquoi tant de laideur ?

Les constructions agricoles récentes peuvent-elles tenir la comparaison avec celles de nos aïeux, en termes de qualité, d'intégration dans le paysage et de respect de l'environnement ?

Cette question, qui semble a priori ne pas tenir compte de la réalité du monde agricole du XXI^e siècle, peut-elle être posée et étudiée sous ses différents aspects, sans pour autant faire le procès de qui que ce soit ? Sans entrer dans une polémique interminable entre ceux qui travaillent la terre, et ceux qui souhaitent préserver la diversité et la valeur esthétique des paysages et de l'habitat ? Ces deux notions sont-elles complètement subjectives, uniquement liées à des objectifs touristiques, tributaires de "modes", de courants de pensée, eux mêmes plus ou moins assujettis à des enjeux économiques ?

Lorsque l'on sillonne les routes du Plateau, la vue des nouvelles installations agricoles, qui cohabitent avec les anciennes constructions, nous a donné envie d'essayer modestement, de trouver quelques réponses.

Des monuments historiques

Les granges en pierres, étables, écuries, fours à pain, moulins, etc. qui constituent l'essentiel du patrimoine bâti de tous nos villages et hameaux, avaient autrefois un usage purement fonctionnel, souvent à usage communautaire, lié à la vie quotidienne. Ils avaient parfois été édifiés dans des conditions très précaires, grâce à la solidarité paysanne d'alors. D'autres étaient de vrais chefs-d'oeuvre de taille de pierres et de maçonnerie, qui témoignaient du savoir faire des artisans de cette époque.

Nos ancêtres avaient-ils conscience que les maisons et bâtiments dans lesquels ils passaient le plus souvent l'intégralité de leur vie, deviendraient des éléments patrimoniaux, pour certains classés au registre des monuments historiques ? La réponse semble évidente, mais cela peut soulever d'autres interrogations : nos traditions paysannes n'ont-elles d'intérêt que pour les chercheurs en ethnologie ?

Nombre de personnes âgées, ayant passé leur enfance et leur vie d'adulte dans des conditions parfois très rudes (promiscuité, manque de chauffage, de lumière, mauvaises conditions



sanitaires, etc.) regardent ces bâtiments anciens comme des lieux de misère, qui n'évoquent pour eux que des souvenirs de souffrance. Pourtant ils sont les premiers aussi à déclarer que la vie des villages et le travail à la ferme de notre époque, sont infiniment plus tristes et déshumanisés qu'à la leur.

Les dérives de l'agriculture "moderne" sont flagrantes et nous interrogent tous les jours sur notre avenir, en termes de nutrition, de santé et d'environnement.

Emblèmes industriels

Toutes ces stabulations, ces hangars et tunnels en matériaux métalliques, plastiques et autres composants artificiels, sont-ils simplement les emblèmes trop visibles de pratiques agricoles qui peuvent effrayer ? Est-ce pour cette raison que nous les trouvons laids et disgracieux, comme des outrages à notre "mère nature" ?

De plus, autour de ces installations, il arrive que la démarche soit poussée à son paroxysme : boules de foin enrubanné entassées en véritables "murs de plastique", fosses d'ensilage recouvertes de bâches plastique et de pneus, avec souvent les déchets issus de ces nouveaux procédés laissés à l'abandon en pleine nature.

On est loin ici des rêves d'harmonie bucolique pour citadins en mal de

nature authentique. Mais si l'on essaie de garder une hauteur de vue, sans porter de jugement hâtif, la question de savoir si les pratiques agricoles elles mêmes en sont arrivées à nier, ou renier, une nature qui est censée représenter leur raison d'exister, mérite d'être posée.

Il est clair que sur notre territoire, l'élevage même intensif, n'a pas atteint les outrances que l'on peut observer dans certaines régions, de France, ou du monde.



Mais il n'empêche que les installations récentes de certaines exploitations témoignent d'une sorte de manque de respect vis à vis de la nature, vis à vis de la terre elle même. Les problèmes vis à vis des animaux sont également à prendre en compte, même si ce n'est pas notre sujet.

On peut faire mieux

L'utilisation de matériaux naturels, comme le bois, est devenue difficilement abordable financièrement... alors que nous habitons ici une région forestière de production de bois ! Ce paradoxe est inhérent à notre société de consommation dite mondialisée, et les domaines de l'agriculture et des matériaux de construction n'y échappent pas.

Néanmoins chaque agriculteur fait ses choix, en fonction de ses possibilités, mais aussi en fonction de l'idée qu'il

a de son métier, et en connaissance de cause.

Les moyens de ne pas tomber dans la démesure, tant sur le plan esthétique que par rapport à l'impact environnemental existent.

Le choix du bois dans les constructions de bâtiments agricoles doit être privilégié et le surcoût pourrait être pris en charge dans le cadre de la PAC. Le choix des emplacements aurait aussi un réel intérêt, si l'on pouvait inciter les constructeurs à suivre des recommandations en matière d'implantation dans le paysage. La maîtrise des déchets plastiques, issus de l'enrubannage, de l'ensilage, entre autres, et de leur recyclage serait primordiale également.

Des filières existent, pour certaines, depuis longtemps, que ce soit en matière de construction ou de collecte des déchets, mais tout cela est encore trop fluctuant et incertain.

Le rôle du PNR, pour notre territoire, pourrait être une piste sérieuse de collaboration efficace entre la profession agricole et les acteurs de la protection de l'environnement.

Et le rôle des institutions de l'Europe ne serait-il pas, en la matière, de rendre incitatives toutes les démarches qui vont dans le sens du respect du bien commun, en l'occurrence la nature qui nous entoure ?

La préservation du cadre de vie sur le Plateau, non dans une perspective "touristico-esthétique" tournée vers le passé, mais en prenant en compte les enjeux paysagers et environnementaux, semble être une alternative intéressante à la grisaille agro-industrielle qui s'empare de nos campagnes.

C'est aux habitants de notre territoire qu'il appartient d'en prendre conscience, et d'agir pour sauvegarder nos richesses naturelles communes.

André Nys



La ZAD sur un plateau : Aller-Retour

Peu de risque de voir un aéroport s'implanter sur le plateau de Millevaches... Et pourtant la lutte de Notre-Dame des Landes trouve un écho particulier sur notre territoire. La ZAD (Zone d'Aménagement Différé ou Zone À Défendre, c'est selon) est aujourd'hui le point de convergence de luttes qui nous concernent tous. C'est finalement avec une certaine évidence qu'un mouvement de solidarité est né sur le plateau et s'est concrétisé par la construction, l'expédition et le montage d'une cabane pour soutenir les "zadistes" qui se battent au quotidien contre ce projet délirant. Regards croisés sur une résistance qui s'enracine et se ramifie.

Chantier collectif à Tarnac

Fin décembre, un appel traverse le plateau : face aux expulsions à Notre-Dame des Landes, il faut aider les habitants de la ZAD à "tenir" les lieux. Rendez-vous est donné début février pour construire une cabane en kit et préparer un départ collectif vers le bocage nantais.

On aurait pu croire que la neige et les routes glissantes auraient freiné les ardeurs. Pourtant sur le chantier collectif, une vingtaine de personnes se retrouvent tous les jours pour préparer une expédition de soutien vers Notre-Dame des Landes. La semaine de travaux a débuté le 3 février et doit se prolonger jusqu'au 10. Certains participants viennent donner un coup de main pendant quelques heures. D'autres sont investis depuis plusieurs semaines déjà. Courant janvier, il a fallu rassembler les matériaux et les idées, organiser des assemblées et concevoir les plans d'une cabane à partir du matériel mis à disposition : pas mal de bois, de la paille pour l'isolation et deux caravanes recyclées.

Sur le chantier, les tâches sont réparties par groupes de 3 ou 4. L'ambiance est bonne et les travaux avancent à leur rythme. Les charpentiers chevronnés côtoient les novices. Chacun trouve sa place et petit à petit, panneau par panneau, une maisonnette prend forme. Elle fera environ 25m² au sol, sur deux niveaux.

Les repas de midi se prennent au magasin général de Tarnac. L'occasion de discuter de l'actualité de la lutte. Quelques occupants de la ZAD sont arrivés de Notre-Dame des Landes pour participer à la semaine de chantier. Ils racontent la vie là-bas.

Les anecdotes, les difficultés, les différents modes d'action. Mais surtout le courage et la ténacité des paysans expropriés de leurs terres, devenus "squatteurs" au même titre que les occupants qui se sont installés récemment.

Plus qu'une cabane, un message

Les travaux reprennent rapidement en début d'après-midi. On retrouve des têtes connues du plateau mais aussi des gens venus de plus loin, voire de très loin. Au delà de son objectif premier, le chantier est aussi l'occasion de réunir et associer des

personnes qui d'habitude ne font que se croiser. Il ne fait pas chaud dans les ateliers mais on s'active pour lutter contre le froid et les blagues vont bon train : « Construire une belle baraque comme ça et dire qu'ils vont tout casser à coup de Bulldozer... J'espère au moins que les CRS vont admirer le boulot avant de la défoncer ! ». L'éphémère destinée de la bicoque n'a échappé à personne. Chacun est plus ou moins conscient que cette cabane n'est pas juste une cabane. C'est avant tout un message. Plus il y aura d'expulsions, plus la lutte s'amplifiera. Et si cette maison est détruite, d'autres personnes se rassembleront, ici ou ailleurs, pour reconstruire et reconquérir.

10 jours après le début des travaux, tout est terminé et le camion est chargé avec pas loin de 9 tonnes de matériel. Le convoi s'organise pour rejoindre Notre-Dame des Landes et poursuivre l'aventure. Pour beaucoup ici, cette semaine de chantier aura réaffirmé la puissance de l'action collective et la nécessité de se réapproprié ensemble les moyens d'expression, les formes d'organisation et les espaces de vie.

Damien Clochard



40 ans de lutte à Notre-Dame-des-Landes

Le fantasme d'un deuxième aéroport à Nantes ne date pas d'hier. Entre faux débats et enquêtes publiques biaisées, ce projet s'étale sur 4 décennies et interroge la notion de démocratie.

La lutte contre l'aéroport de Notre Dame des Landes nous concerne parce qu'elle parle de démocratie. Elle démontre comment des élus, tous bords confondus, ont persisté au fil des années dans un projet qui apparaît de plus en plus absurde et coûteux, inutile et dangereux.

Cette lutte parle du refus d'écouter d'autres avis, d'une démocratie de délégation sans que les électeurs puissent avoir le moindre regard sur ce qui se fait en leur nom. Elle parle de projets grandioses érigés à la gloire de quelques uns, où l'intérêt commun a bien peu à voir. Elle est au cœur de toutes les luttes contre les totalitarismes de tous poils. Elle fait écho aux débats qui nous ont agités localement ces dernier mois.

En 1967, au moment de l'envol du Concorde, le site de Notre Dame des Landes est choisi pour créer un nouvel aéroport en remplacement de l'aéroport Nantes Atlantique à Bouguenais. En 1970 Michel Chauty, sénateur maire gaulliste rêve d'un "Rotterdam aérien". En 1974 la ZAD est définie par arrêté préfectoral et le conseil général commence à acquérir et préempter les terres. Le projet sera finalement mis en sommeil (arrêt du projet Concorde, choc pétrolier)... mais pas totalement cependant puisque dans les années 1980, la société gestionnaire de l'aéroport de Nantes Atlantique à Bouguenais voit rejeter sa demande de construire une nouvelle piste. Cette piste, mieux orientée, aurait permis d'éviter le survol de la ville de Nantes et de réduire considérablement l'exposition de la population aux nuisances sonores. Dans les années 2000, les projets grandioses de rénovation de l'île de Nantes, une friche industrielle bradée aux promoteurs pour être vitrine de la modernité nantaise, créent l'occasion de relancer le projet de Notre Dame des Landes. En 2000 l'ACIPA (association citoyenne des populations concernées par l'aéroport) est créée et participera à l'enquête publique organisée en 2006-2007. En 2007 le Grenelle de l'environnement gèle les

projets de nouveaux aéroports sur le territoire sauf pour les transferts... En février 2008, au mépris des contre-arguments développés, la déclaration d'utilité publique est prononcée. La lutte prend alors un nouveau tournant. Suite au camp action climat de 2009, les occupations débutent et les premières cabanes sont construites. Ces nouveaux occupants et leurs projets seront vite intégrés.

Plutôt que de débattre du fond, l'état utilise la politique du dénigrement



LA RÉSISTANCE EST FERTILE
L'AÉROPORT EST STÉRILE

Les opposants diligents en 2011 avec les élus locaux une contre-enquête (étude CE Delft) qui conteste sévèrement les chiffres sur le coût prévisionnel et les projections de trafic motivant le projet. Elle développe des contre-arguments d'ordre écologique (zone humide fragile, faune et flore protégée), repose la question d'une nouvelle piste à Bouguenais et dépose des recours dont celui concernant la loi sur l'eau. Le nombre des opposants augmente.

En octobre 2012, alors que tous les recours ne sont pas encore épuisés, que tous les bâtiments ne sont pas expropriés, les forces de l'ordre interviennent pour expulser les occupants. La disproportion des forces employées, la violence de l'intervention feront réagir entre autres la Ligue des Droits de l'Homme restée jusque là très discrète. Un mois après une grande manifestation pacifique regroupant 40 000 personnes. Des comités locaux fleurissent un peu partout. Une commission de conciliation sera (enfin ?) créée avec engagement de surseoir aux expulsions.

Toutefois la répression continue en dépit des engagements de l'état : Interdiction de transporter du gasoil (en zone agricole !), gardes à vue et inculpations pour "pique-nique sur un terrain privé", pour avoir montré ses fesses aux forces de l'ordre, contrôles de police constants. À ce jour les agriculteurs se relayent avec leurs tracteurs pour protéger les occupants.

Plutôt que de débattre du fond, l'état utilise la politique du dénigrement et reconvoque les figures de la peur. Nous voyons resurgir des arguments de sinistre mémoire concernant les occupants : "le kyste", "les anarcho-autonomes", les "éléments étrangers", que contredisent la réalité du terrain et la solidarité qui existe tant au niveau local que national.

D. Alasseur

Chauffeur-livreur pour la ZAD !

De Tarnac à Notre-Dames des Landes en évitant les forces de l'ordre ou comment acheminer une cabane dans l'une des zones les plus contrôlées de France. Récit du convoi par le principal intéressé.

Tout a démarré avec une plaisanterie d'une ancienne collègue : "L'entreprise est d'accord pour prêter un de ses poids-lourds au collectif qui supporte la ZAD. Ça te dirait de le conduire vers Notre-Dame-de Landes, en évitant de croiser la maréchaussée ?" Et bien, ce n'était pas une blague ! J'ai donc pris sur mon temps libre pour faire un aller-retour express vers Nantes...

Dès le dimanche, en me rendant sur les lieux pour participer au chargement du camion, j'ai bien vu des têtes connues, affairées, empoussiérées et épuisées. Des pros de la construction bois... Et quand j'ai vu les panneaux de bois arriver par tracteur ou sur remorque, j'ai saisi l'ampleur du boulot réalisé localement dans cette semaine de construction ! Belle expression créative de travail en commun par des

gens d'horizons très variés...

Le chargement s'est poursuivi tard, sous la neige et un froid glaçant. Conditions pénibles avec l'impératif de ramener le poids-lourd sur la grand route avant que la chaussée enneigée ne gèle trop... A 22 heures, j'attaque la descente de la mort avec un camion au trois quarts de sa charge maxi : Tout au ralenti et sur le frein moteur. Finalement, ça passe pas mal et le camion est garé sur un itinéraire dégagé en prévision du lendemain. Puis, hop, une pizza avec le groupe et dodo.

"Bienvenue à Beyrouth-des Landes"

Lundi 5h30, réveil matinal et départ du poids-lourds vers 6h, avec ma passagère. Pas de roulage en convoi pour ne pas attirer l'attention... Rien à dire

sur le trajet et arrivée à proximité de Nantes vers 15 h, en respectant les pauses obligatoires. Petit cafoillage téléphonique pour trouver un itinéraire d'approche adapté aux camions (hauteur sous les ponts, charge maxi autorisée) et surtout sans croiser les forces de l'ordre qui ont interdit les matériaux de construction sur la zone. Accueil enthousiaste dans une ferme par un groupe de jeunes cosmopolite. Déchargement d'environ une tonne par personne jusqu'à 22 heures... Épuisant et très humide.

Puis, ce que j'attendais : rentrer dans la ZAD pour y voir ce qui s'y passe. Bienvenue à Beyrouth-des Landes ! Ambiance de guerre civile en zigzagant entre les barricades, de nombreux tracteurs parfois sans roues pour être indéplaçables, traces de bâtiments détruits, parcours à pied,

de nuit sur des terres détrempées, et finalement nous arrivons dans une ferme où il reste encore à manger à cette heure tardive.

Un point commun entre toutes les personnes (hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, Français, étrangers...) que j'ai rencontrées, est le rejet de notre société sous la coupe des lobbys. Pour ces personnes, pas de doute possible : notre société actuelle n'est pas tolérable. Je n'ai pas pu discuter assez pour savoir quel monde ils voulaient construire... A minuit, dodo glacé dans une caravane libre puis retour fatigué le mardi matin vers le Plateau. Finalement, cette livraison fût une formalité ! Avant de reprendre le boulot...

M



Alchimie de la victoire Victoire de l'alchimie

Ce qui s'est passé depuis l'automne dernier à Notre-Dame des Landes va au-delà de la simple convergence, au nom d'un "intérêt bien compris", entre des fractions auparavant étrangères. Ce qui s'est passé, c'est la rencontre, tournée vers l'action et la réalisation collectives, entre des centaines, des milliers de personnes, qui ont pu constater autant l'absurde détermination de l'État à affirmer sa pure autorité, que la richesse apportée par le fait de mener une lutte sur plusieurs fronts en même temps (juridique, médiatique, pratique, offensif...). Des fronts dans lesquels chacun ne serait pas enfermé en spécialiste, mais interviendrait dans une stratégie commune.

Nous sommes nombreux sur le Plateau, à avoir le regard tourné vers là-bas, à avoir décidé d'apporter à cet édifice surprenant les pierres que nous avions dans les poches. Peut-être, comme tant d'autres, sans trop savoir pourquoi. Dans le fond, peut-être Notre-Dame fait-elle écran, et peut-être sommes nous encore incapables de savoir, hormis en constatant ce qui se joue nous semble si important. Et si Notre-Dame gagnait définitivement ? Les opposants n'ont pas manqué de se poser la question au cours d'un récent rassemblement, et nous ne savons pas encore ce qu'il est ressorti de leurs échanges. Mais ce que nous

savons, c'est que là-bas comme ici, un retrait définitif du projet serait un rude défi pour ce qui s'élabore actuellement, dans le bocage nantais comme dans l'imaginaire qui s'y incarne.

Cette lutte nous parle d'un territoire qui s'organise contre l'autorité de l'État

Sans doute nous reste-t-il encore à explorer et à comprendre cette alchimie, tant que le temps joue de notre côté, afin que ce qui a pris forme dans cette lutte ne puisse pas être un jour relégué au rang de simple coup d'éclat qui aurait "fait long feu". La lutte à Notre-Dame nous parle d'un territoire qui s'organise non seulement sans, mais même contre l'autorité de l'État. Elle nous parle de milliers de personnes déterminées à agir concrètement pour faire vivre les formes de relation, d'organisation et de lutte qui les animent.

Il n'y a pas partout un stupide projet d'aéroport à combattre. Mais partout, il y a à renouer avec cette puissance d'action, qui reconnaît autant la nécessité de se réapproprier des territoires pour y mener des vies moins mutilées, que celle de combattre résolument tout ce qui nous en empêche.

Extrait d'article paru dans
Le Communard, hiver 2012-2013

Comment construire une cabane sur la ZAD ?

Troisième et dernière étape : assembler la cabane en moins d'une semaine. Petit guide de montage façon IKEAnarchiste.

1 - Amener les éléments de construction et les deux caravanes, mettre tout ça en place : 2 jours :

2 - Assembler le plancher, le mettre à niveau, caler les caravanes pour qu'elles viennent à sa hauteur, commencer à monter les murs : 2 jours

3 - Ajouter les éléments de murs, insérer fenêtres et portes, manger deux moutons en méchoui (130 personnes sont venues à cette occasion, un chouette déjeuner champêtre) : 2 jours

4 - Placer la mezzanine, monter et installer les éléments de toit, et finalement ajouter des fenêtres sur les deux pignons, parmi d'autres activités passionnantes, ont occupé la fin de cette semaine jusqu'au 23 février.

5 - Il restait encore à ce moment-là à fermer les deux pignons et à boucher quelques trous d'air, ce qui se fait au fur et à mesure.

Aux dernières nouvelles des panneaux solaires ont été récemment amenés, ce qui fait qu'il y a maintenant l'électricité dans cette cabane (dont le nom n'était pas encore certain à l'heure de notre départ...).

Pour en savoir plus

ACIPA : l'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre Dame des Landes → <http://acipa.free.fr/>

Zone A Défendre : L'actualité et l'agenda des actions → <http://zad.nadir.org/>

Télémillévaches : À Notre-Dame-des-Landes contre l'aéroport → <http://moourl.com/nddl>

La ZAD sur un plateau : Photos, infos et rendez-vous → <http://lazadsurunplateau.noblogs.org>

Contact : → plateau-insoumis@riseup.net

Проклят войны*

A propos de la mutinerie des soldats russes (La Courtine, 1917)

Le 15 septembre dernier, 95 ans après les faits, une stèle portant l'inscription en langue russe "Maudite soit la guerre" était inaugurée au cimetière de La Courtine en présence de militants pacifistes et d'élus locaux qui avaient répondu à l'appel de la Libre Pensée. Retour sur cette histoire emblématique du Plateau résistant avec Thierry Continsuzat, un habitant de La Courtine qui a collecté de nombreuses informations sur le sujet.

Thierry Continsuzat rappelle souvent qu'il n'est pas historien. Pourtant, les connaissances qu'il a acquises sur cet événement historique longtemps méconnu sont extrêmement précieuses pour ceux qui s'intéressent à cette période. Il a entendu pour la première fois évoquer la présence des soldats russes à La Courtine et aux alentours, par sa grand-mère, âgée d'environ 7 ans en 1917. Elle se souvenait d'en avoir vus à Couffy-Soubre, à 6 km au sud-est du bourg, mendier du pain car ils étaient affamés et en avoir également vu se rendre aux troupes "loyalistes". Thierry Continsuzat a ensuite glané des renseignements divers et plus ou moins précis auprès d'anciens, tous décédés aujourd'hui. Parmi ces témoignages, tous oraux, celui d'une vieille dame qui avait 16 ou 17 ans au moment des faits, était très précis. Elle n'avait pas obéi à l'ordre d'évacuation du village émanant du préfet de la Creuse et était restée dans sa maison proche du camp militaire, d'où elle voyait clairement la situation des mutins. Elle fut surprise par les coups de canon et aperçut les premières victimes. Cette personne, alors serveuse dans un magasin de La Courtine, a raconté les bons contacts qu'elle avait eus avec des soldats russes.

"De bons gars, parfois un peu alcoolos"

Thierry Continsuzat possède tout ce qui a pu être publié sur la révolte et notamment *Une bataille au centre de la France* de Pierre Poitevin (Limoges, 1934) qui reflète fidèlement le point de vue de l'état-major français, et les deux ouvrages de Rémi Adam : *Histoire des soldats russes en France, 1915-1920* (L'Harmattan, 1996) et *1917, la révolte des soldats russes en France* (Editions Les Bons Caractères, 2007). Rémi Adam privilégie le rôle des bolcheviques dans cette révolte, alors qu'il paraît plus vraisemblable, et c'est l'avis de Thierry Continsuzat, que la mutinerie était collective et spontanée, pas du tout téléguidée par les groupes politiques russes. La haine des nobles et des officiers tsaristes, le refus d'une guerre qui ne les concernait pas et la volonté de retourner au pays le plus

vite possible, suffirent à expliquer l'ampleur du mouvement.

Thierry Continsuzat possède de nombreuses cartes postales, mais aussi des plaques photographiques provenant des archives abandonnées du photographe de La Courtine Simonnet, très actif dans le secteur au début du XX^{ème} siècle, puisqu'il organisa un congrès national des photographes à La Courtine. Les clichés montrent les bonnes relations entre les Russes et la population courtinoise : on en découvre qui participent aux travaux agricoles ou qui ont des idylles avec des jeunes filles du cru. Ils passaient aux yeux des habitants pour "de bons gars, parfois un peu alcoolos" mais sûrement pas pour "les bolcheviques au couteau entre les dents" que présentait la propagande des chefs militaires français, mus par une peur panique de la contagion de la révolte dans leurs troupes.

De 9 à 200 morts

L'intérêt de Thierry Continsuzat pour ces événements a été sous-tendu par une curiosité pour leur contenu humain plutôt que par un quelconque a priori politique. La vie quotidienne de ces hommes, qui ont subi les horreurs de la guerre ainsi que le mépris et les brimades de leurs officiers à des milliers de kilomètres de leurs foyers ne peut qu'émuouvoir et susciter une fraternelle compassion. Leur capacité à s'auto-organiser, leur aspiration à la paix et au retour dans leurs familles inspirent le respect.

La question du nombre des victimes de la répression est toujours sans réponse. Si le bilan officiel de 9 morts et 46 blessés est manifestement sous-estimé, Rémi Adam parle "d'en-deçà d'une centaine de victimes", alors que Thierry Continsuzat pencherait pour 200 morts environ. Il espère toujours découvrir d'autres éléments tels que des documents écrits par les témoins de l'époque. En particulier il regrette de n'avoir pas pu accéder aux archives du curé Laliron qui avait vainement tenté d'amorcer une négociation entre le comité révolutionnaire russe et le général Comby qui dirigeait les troupes françaises.

Jean-François Pressicaud

Que s'est-il passé à La Courtine en 1917 ?

Fin 1915, Nicolas II, tsar de Russie, négocie avec la France l'envoi de soldats russes en échange de matériel de guerre. En 1916, deux brigades (La Première et la Troisième), de 10 000 hommes chacune, arrivent, la Première par bateau à Marseille fin avril 1916 après un très éprouvant périple de près de deux mois depuis Dairen en Mandchourie, et la Troisième à Brest et La Pallice, en août, depuis Arkhangelsk par la route du nord (Norvège et Écosse). De l'automne 1916 jusqu'en avril 1917, les deux brigades russes sont sur le front (Somme, Verdun, l'offensive Nivelle...) où "l'atroce vie dans les tranchées, les abris dérisoires, les attaques inutiles, la peur permanente constituent le lot quotidien de tous" (Rémi Adam). En avril 1917, les nouvelles de Russie (abdication de Nicolas II le 15 mars) et le bilan catastrophique de l'offensive Nivelle incitent les troupes russes à se révolter et à s'organiser en comités révolutionnaires au sein des unités.

Les troupes russes, jugées peu sûres et dangereuses pour les unités françaises, sont envoyées au camp de La Courtine où elles

arrivent le 26 juin et le 5 juillet. Le 5 juillet, à l'issue d'un grand meeting, une proclamation des comités affirme le "refus de combattre et l'ardent désir d'un rapatriement immédiat." Pour éviter la "contamination", la Troisième brigade est envoyée bivouaquer à Felletin. Le comité de la Première brigade réussit à chasser les officiers russes et à organiser la vie des soldats au camp de La Courtine. Pendant l'été, les états-majors français et russe opposent une fin de non-recevoir aux revendications des insurgés et préparent l'assaut contre eux-ci. Du 16 au 19 septembre, le pilonnage de l'artillerie conduit à la reddition progressive des mutins de la Première brigade retranchés dans le camp. Le bilan officiel est de 9 morts et 46 blessés, mais il est sans doute bien plus élevé. Les insurgés seront ensuite traités comme des prisonniers de guerre : enfermés à l'île d'Aix, déportés en Algérie ou incorporés dans des compagnies de travailleurs "volontaires" ou forcés. Ce n'est qu'à partir de 1919 et jusqu'en 1923 que les Russes survivants seront rapatriés.

Les russes à Marseille. Le colonel à la tête de son régiment défilant dans les rues de Marseille.



A voir

Millevaches, mémoire rebelle. Ce DVD retrace l'épopée tragique des soldats russes grâce à différents témoignages, dont ceux du romancier Jean Anglade et de Thierry Continsuzat (Réalisation : B. Prost, édité par Pi Carré et l'IECA, 2012).

Télé Millevaches rend compte dans le n°205 du Magazine du Plateau (octobre 2012), de la manifestation du 15 septembre à La Courtine. Elle y présente une très intéressante et émouvante interview du petit-fils d'un soldat russe qui avait fait partie des insurgés et s'installa en France lorsqu'il put revenir à la vie civile.



Troupes russes sur le front français, dans la tranchée.

L'APF se rebiffe

“Des transports accessibles en Creuse ? Nous mène-t-on en bateau ?” L'association des paralysés de France (APF) attire l'attention de l'opinion sur les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap en matière de transport : “Malgré les remarques successives faites par l'APF, le conseil général de la Creuse continue d'affirmer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de l'ensemble du réseau de transport Transcreuse. L'association des paralysés de France a réalisé une série de tests pour évaluer l'accessibilité de ces lignes de bus départementales. Le résultat est désastreux. L'APF n'accepte plus cette situation et compte le faire entendre.”

Contact : <http://apf23.blogs.apf.asso.fr>

Festival de Davignac : “in” et “on” the Plateau



La 27ème édition du festival de Davignac, organisé par le Foyer Rural et l'École de Bourrée de Davignac, se déroulera du 3 avril au 5 mai 2013, avec une programmation en deux temps.

Les 3, 4, 5, 6, 12 et 13 avril, avec des concerts “Sur un plateau”, concerts gratuits et itinérants dans différents lieux du plateau de Millevaches, véritable moment de partage et de rencontre entre publics, habitants, acteurs locaux... Cette action est pensée et réalisée en partenariat avec des acteurs culturels associatifs et institutionnels du plateau, et a la volonté de devenir un véritable levier de développement local pour ce territoire.

Les 3 et 4 mai sous le chapiteau de Davignac pour le festival “in”, avec entre autres HK et les Saltimbanks, Flox, Anakronic Electro Orchestra, Stéréozor...

Contact : 06 43 20 35 06
www.davignac.com

Le Communard

Pour compléter notre article sur Notre-Dame-des-Landes, nous vous conseillons de vous procurer le numéro d'hiver du *Communard*. On y lira dans la continuité de cet épisode un dossier sur les projets économiques qui furent de très grands fiascos, depuis l'aérotrain des années 1960 jusqu'à la gare-bois de Bugeat-Viam sur le plateau. On appréciera la réponse de Guillaume Pépy, PDG de la SNCF, à la sénatrice Bernadette Bourzai : “La gare bois de Bugeat n'a jamais été utilisée par aucune entreprise de fret, car le transport ferroviaire de bois sur courte distance génère un déficit de 100 % du chiffre d'affaires : on vend un euro ce qui en coûte deux.”

Contact : lecommunard@riseup.net

Étranges étrangers en Corrèze



Après une première série de projections en mars dans la campagne corrézienne, la Décade Cinéma et Société, co-organisée depuis 2006 par l'association Autour du 1er Mai et Peuple et Culture Corrèze, se terminera à Tulle du 1er au 5 mai. Cette année elle s'intitule étranges étrangers (titre repris d'un poème de Jacques Prévert). Une trentaine de films, fictions, documentaires, animation, courts ou longs, seront présentés. Il s'agira d'aller au-delà des postures bien pensantes de dénonciation et d'indignation, d'interroger les figures de l'“étranger”, de l'“immigré”, du “migrant” pour dépasser les préjugés et les stéréotypes, de questionner les ressorts et les fonctions du racisme, de débusquer les mots et expressions piégés qui s'installent à notre insu, dans le langage courant : “Français d'origine étrangère”, “immigré de la 3ème, 4ème génération”, “intégration”, “diversité” et d'inventer ensemble, réalisateurs, chercheurs, spectateurs, citoyens, d'autres regards sur les migrants.

Contact : PEC Corrèze, 05 55 26 32 25.

Une semaine autour de Rosa Luxembourg



L'association Refuge des résistances Armand Gatti, organise une semaine autour de Rosa Luxembourg sur le plateau du 6 au 11 mai. Au programme projection de films à Tarnac et à Eymoutiers (Librairie Passe-Temps), une exposition d'oeuvres de Ramon Aguilera, une rencontre avec Eugène Durif autour de la personnalité d'Henri Nanot, poète paysan corrézien, et la présentation les vendredi 10 et samedi 11 mai à Faux-la-Montagne de la pièce “Rosa collective” d'Armand Gatti, en présence de l'auteur. Le samedi après-midi également à Faux, Serge Quadrupani, Richard Madjarev et Guy Pédotti animeront une rencontre autour de Rosa Luxembourg.

Contact : anne.perso@free.fr

25 ans d'autogestion et de coopération



Les 17, 18 et 19 mai prochains, week-end de la Pentecôte, Ambiance Bois fêtera à Faux-la-Montagne ses 25 ans d'expérience autogestionnaire. Trois jours d'échanges, de débats, portes ouvertes, projections de films, pique-nique géant, stands, fête, concert, bal... Dans le cadre de cet événement, les coopérateurs d'Ambiance Bois souhaitent accueillir, réfléchir ensemble, échanger avec les clients, habitants, partenaires qu'ils croisent d'une façon ou d'une autre, et qui leur semblent porter des préoccupations, des actions, des engagements dont les thématiques leur sont chères : économie sociale et solidaire, autogestion, production locale, forêt, environnement... Ils sont aussi demandeurs de coups de main pour aider à la réalisation de cet événement. Parmi les éléments du programme, il y aura une visite détaillée de l'entreprise le samedi matin, un concert à l'usine le samedi soir avec le rappeur marseillais Duval Mc et un grand pique-nique partagé le dimanche midi.

Tout savoir sur l'évènement :
www.25ansambiancebois.com

Résistants d'hier et d'aujourd'hui



Un collectif haut-corrézien s'est constitué pour organiser les 22 et 23 juin 2013 à Ussel un événement qui rappelle aux Limousins de “la Petite Russie” (dixit l'armée allemande de 1939-45) l'héritage du Conseil national de la Résistance, dont c'est le 70ème anniversaire. Au programme

des projections de films locaux et des prises de paroles de résistants d'hier et d'aujourd'hui et la projection en avant-première du film de Gilles Perret Les Jours Heureux. “Nous appelons tous ceux et celles qui se sentent concerné(e)s et souhaiteraient s'associer à cette manifestation par un témoignage ou une aide à l'organisation, à entrer en relation pour nous communiquer des contacts, des suggestions, et nous soutenir. A cet effet, nous avons fondé l'association Compagnons de la mémoire vivante, dans le but de créer des manifestations à vocations culturelles et historiques et mettre en valeur les événements, les hommes et les femmes qui peuvent inspirer la vie actuelle du Limousin, en particulier Ussel et la Haute-Corrèze.”

Contact : Franck Lemaire 05 63 76 47 52
lemaire@neuvic.com

Une “vallée atelier” en Creuse



Dans le sillage de George Sand et Maurice Rollinat, autour de l'effervescence de la peinture de plein air, plusieurs centaines d'artistes, impressionnistes et post-impressionnistes quittent leurs ateliers et investissent la Vallée de la Creuse. Ils donnent ainsi corps à une véritable vallée atelier.

Claude Monet capte les lumières de la vallée de la Creuse et pose, ici en 1889, le concept phare de sa carrière la série. Armand Guillaumin incarne, ensuite, ce que l'on nomme alors, dans l'esprit de Barbizon ou Pont Aven, l'École de Crozant. Francis Picabia, entre 1909 et 1912, saisit, quant à lui, “les ondes émises par le paysage”. Paul Burty Haviland, photographe pictorialiste américain, travaille sa plastique des paysages dans la vallée. Cette page de l'art, longtemps oubliée, fait l'objet d'une série d'expositions à Eguzon, Chateauroux, La Châtre et Guéret. Sous le titre générique “1880-1930, paysages romantiques, impressionnistes et post-impressionnistes” elles rassemblent pour la première fois 200 œuvres représentatives de cet épisode régional de l'histoire de l'art, de mai à octobre 2013.

Contact : Laurence Fidry, 06 26 03 53 31
lfidry@cg23.fr

La lande du Puy de la Croix

un sentier hors des chemins battus

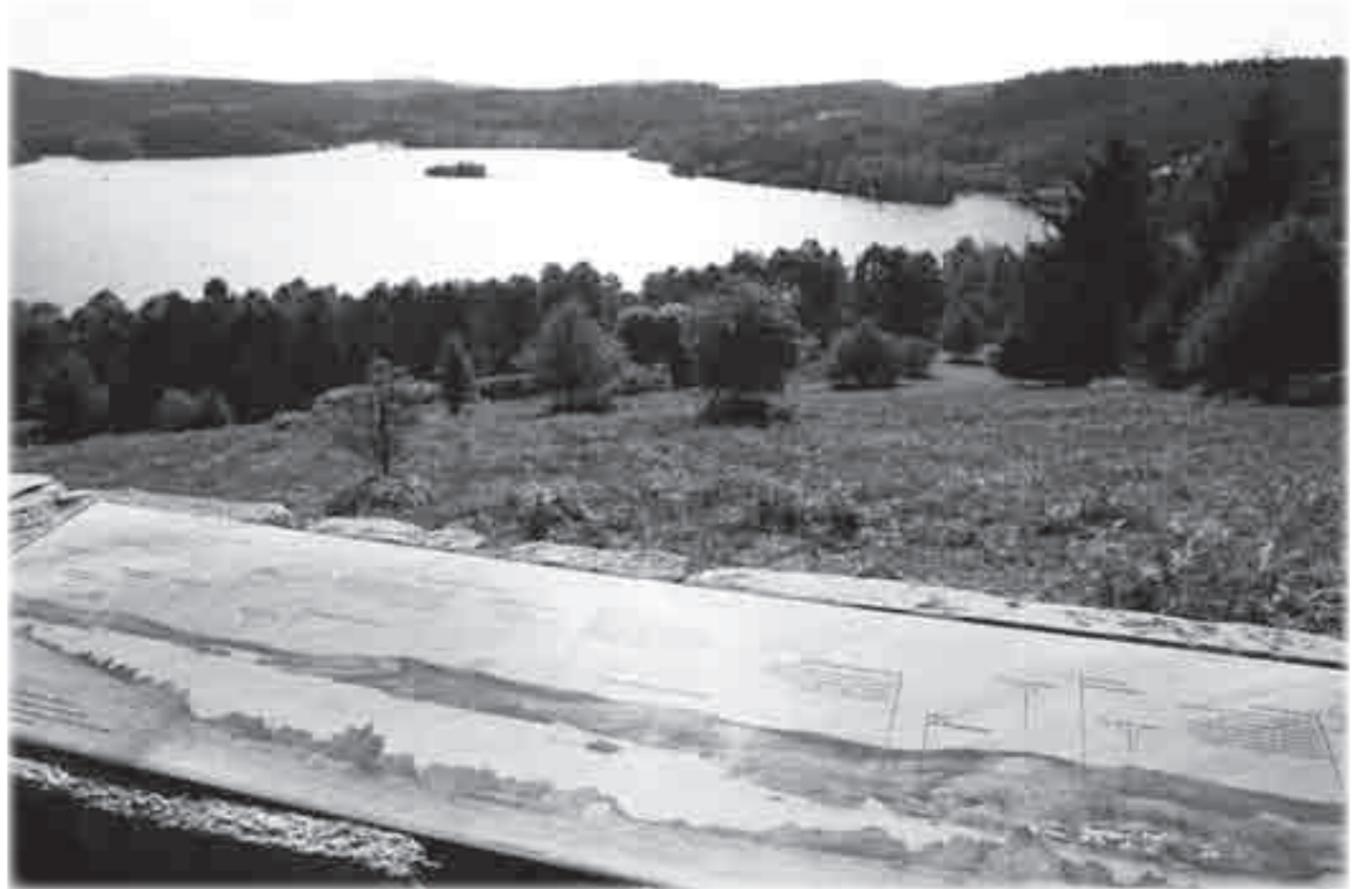
Au dessus du lac de Vassivière, la lande du Puy de la Croix a fait l'objet l'an dernier d'un travail de mise en valeur par le paysagiste Alain Freytet et le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) des Pays creusois, avec, entre autres, la création d'un sentier d'interprétation. Nous laissons ici ses concepteurs nous présenter leur travail.

Trois regards croisés

Le projet du sentier de la lande du Puy de la Croix s'est inventé en menant de front trois points de vue : le paysage, la connaissance naturaliste et historique du site et la poésie. Le paysagiste a travaillé plus particulièrement sur "l'aménagement" ou plutôt le "ménagement" du site, pour faire passer de façon discrète et légère le sentier, et construire quelques éléments inspirés du patrimoine local, comme une loge de berger, une tour belvédère, des ponts planche monolithes, un ponton sur le lac... Le CPIE des Pays creusois s'est attaché à l'interprétation, pour rendre la nature et le pays lisibles et compréhensibles. Il assure aussi la conception d'un carnet, en cours d'édition, accompagnant l'aménagement. Enfin, le conteur et poète Bernard Blot a écrit le fil poétique du trajet, sous la forme d'un conte inspiré et issu des lieux et des ambiances traversés. On peut rêver qu'une telle mutualisation puisse être activée plus souvent. Les projets d'éco-quartier et de plan paysage qui démarrent actuellement sur le plateau vont du reste dans cette direction.

Un projet d'aménagement de longue haleine

Tout projet d'envergure dure. Celui-ci a duré 6 ans, porté par Le Syndicat Mixte de Vassivière, aménageur du site et gestionnaire du domaine du Conservatoire du Littoral, à ce jour propriétaire de plus de 330 ha autour du lac dont l'emblématique site de la lande du Puy de la Croix. Projet qui, dès le départ, a été soutenu avec une confiance réaffirmée par Jean-Philippe Deslandes, délégué Lacs du Conservatoire, sous l'attention des deux Présidents successifs du Syndicat, Renée Nicoux puis Stéphane Cambou, par ailleurs Président du Conseil de Rivages des 16 Lacs français sur les-



quels intervient aujourd'hui le Conservatoire du Littoral. La force de ce projet réside avant tout dans la recherche permanente de cohérence entre les actions de génie écologique visant à restaurer un site naturel périlissant par la déprise agricole et le projet de valorisation touristique. Ou comment faire en sorte que l'activité humaine, par le biais du pastoralisme, se réapproprie un espace pourtant façonné par la main de l'homme pendant des décennies tout en amenant le visiteur à la compréhension de l'histoire d'un territoire par le prisme de cette vaste lande à bruyère, relique symbolique du plateau de Millevaches.

Un trajet de paysage hors des chemins battus

Pour pénétrer les paysages traversés,

le cheminement a été conçu comme une sente animale, qui relie des ambiances variées, des atmosphères fermées et des ouvertures sur le lointain. Un sentier parsemé de contrastes qui appellent chaque visiteur à varier son rythme, ses efforts de marche, susceptibles de créer une émotion personnelle, un éveil permanent de tous les sens. Ce trajet ainsi fait, permet un contact physique intime avec la lande et les autres milieux traversés, les berges du lac, le ruisseau, le vallon boisé, la lande humide, et encore le fourré à genévriers où le sentier crée un effet labyrinthe, laissant une incertitude de s'y perdre. Enfin, la rencontre avec les brebis limousines, en été, contribue à la valeur du projet. La qualité des aménagements est dû en grande partie au savoir-faire de l'entreprise d'insertion FELIM, en charge des travaux d'aménagement, qui a su façonner les cheminements et les différents ouvrages de bois et de pierres taillées.

Un sentier naturaliste et culturel

Chacune des séquences d'interprétation, correspond à un milieu, à une expression de la flore, de la faune et du travail de l'homme actuel ou passé, dont la connaissance intime a été traduite par le CPIE des Pays creusois sur des supports d'interprétation implantés sur deux lieux spécifiques, le belvédère et le ponton du lac, qui semblent préexister à l'aménagement. Le belvédère en pierre, qui offre une vue grandiose sur la lande et le lac, sert de support à de grandes planches illustrant le paysage visible du site actuel et celui du début du siècle dernier et des planches présentant la faune et la flore des milieux traversés. Plus bas, le ponton de bois implanté au bord du lac, illustre la nature et la vie du lac et de ses berges. Les textes qui accompagnent les illustrations racontent sobrement l'histoire de cette vallée au

destin si peu ordinaire.

Un trajet poétique

Le conte de Bernard Blot qui enrichit le projet d'une géo-poétique, s'est nourri des légendes du Plateau et des milieux traversés lors des nombreuses reconnaissances communes. La traduction du conte par les croquis du paysagiste, puis leur mutation en pierres sculptées par l'artiste Vincent Estaque, donne au parcours la familiarité d'une chasse au trésor qui nous mène jusqu'à la pierre de l'énigme puis à la loge de l'amour. La présence du Centre d'art contemporain et du paysage à proximité, les nombreuses initiatives artistiques du plateau, les sculptures en bas-relief des croix et des vieux monuments du territoire, ont orienté le projet vers cette création interprétative. La plupart des sculptures ont été taillées sur des blocs en place et le sentier a été tracé en fonction de ces affleurements et leur capacité à raconter la légende. Malgré son jeune âge, le sentier s'enracine déjà dans le pays, certains jeunes visiteurs imaginant que ces sculptures datent du Moyen Age... Le projet s'efface pour laisser la place au paysage et à l'histoire.

Bernadette Freytet, directrice du CPIE
Alain Freytet, paysagiste d.p.l.g.
Aurélien Arvis, directeur du Syndicat
Mixte du Lac de Vassivière

